



Canton de Noyelles-sous-Lens

Arrondissement de Lens

Département du Pas-de-Calais

Téléphone : 03.21.13.02.31

Télécopie : 03.21.13.02.40

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Noyelles-sous-Lens,

**Monsieur Alain ROGER
MAIRE de Noyelles-sous-Lens**

Nos réf : AR/MG/SM/VVL

Transmis le : 02 juin 2014

**PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DE
CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 21 MAI 2014**

ÉTAIENT PRÉSENTS : MM. Alain ROGER, Maire, Maurice BERNARD, Sandra BLANCHARD, Jean-Michel SKOTARCZAK, Valérie DELVALLEZ, Sabine BANACH, Adjoint, André LEFER, Bernard FINEZ, Claude SIBIRIN, Patrice WESTISCHEK, Philippe HERBEZ, Danielle SÉNÉCHAL, Micheline MAYEUX, Alain VANTREPOTTE, Martine STRAPPE, Jean PERRAULT, Samantha EDDROUICH, Marie-Hélène GUEYDON, Daniel CAPILLON, Maryvonne POULAIN, Joëlle COCHEZ, Patrick BOULOGNE, Annie DELANNOY, Daniel WAWRZYNIAK, Hervé JANISZEWSKI, Conseillers Municipaux.*****

ÉTAIENT ABSENTS EXCUSES : MM. Philippe CERF (procuration à Jean-Michel SKOTARCZAK), , Adjoint, Cathy CZAJKOWSKI (procuration à Sabine BANACH), Emmanuelle DHONDT (procuration à Maurice BERNARD), Séverine LECLERCQ (procuration à Alain ROGER), Conseillers Municipaux.*****

Madame Valérie DELVALLEZ a été élue secrétaire de séance et a accepté de remplir les fonctions. *****

**1) ADOPTION DES PROCÈS VERBAUX DES RÉUNIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DES 02 ET 09 AVRIL 2014 :**

^ Conseil Municipal du 02 avril 2014 :

- **Monsieur Alain ROGER** : y a-t-il des questions ou des demandes d'informations complémentaires?

S'il n'y a pas de question, nous allons passer au vote.

Quels sont ceux qui sont pour ?

Quels sont ceux qui s'abstiennent ?

Quels sont ceux qui sont contre ?

	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
L'essentiel c'est Noyelles	22		
Agir, ensemble		4	
Avenir et progrès		3	
TOTAL	22	7	

Adopté à la majorité.

^ *Conseil Municipal du 09 avril 2014 :*

- *Monsieur Le Maire : si vous avez des questions à poser concernant la forme ou des informations complémentaires.*

Nous passons au vote.

Quels sont ceux qui sont pour ?

Quels sont ceux qui s'abstiennent ?

Quels sont ceux qui sont contre ?

	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
L'essentiel c'est Noyelles	22		
Agir, ensemble		4	
Avenir et progrès		3	
TOTAL	22	7	

Adopté à la majorité.

2) ADOPTION DES PROCÈS VERBAUX DES RÉUNIONS DE BUREAU MUNICIPAL DES 16 ET 29 AVRIL 2014 :

- Bureau Municipal du 16 avril 2014 :

*** ANTENNE RELAIS :**

Monsieur le Maire informe le Bureau Municipal qu'il a été saisi d'une demande de la Société BOUYGTEL pour l'installation d'une antenne relais permettant une meilleure couverture de la commune.

Cette antenne sera installée sur un des mats d'éclairage du stade Léo Lagrange.

Une redevance annuelle de 4 473,72 € sera versée à la Ville.



Avis favorable du Bureau Municipal.

*** INSTALLATION DES RROMS SUR LA COMMUNE :**

Monsieur Le Maire fait part au Bureau Municipal que le mercredi 09 avril 2014, il a rencontré Monsieur Le Sous Préfet ainsi que Maisons et Cités afin d'évoquer la problématique de l'installation des RROMS sur la commune.

*** DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES :**

Monsieur Le Maire fait savoir au Bureau Municipal que Monsieur BASTIEN, contrôleur des impôts du centre de Lens lui a fait part de la décision de la Direction Générale des Finances Publiques d'Arras de supprimer brutalement les permanences mensuelles du contrôleur dans les communes

*** BÂTIMENT DE LA POSTE :**

Monsieur Le Maire rappelle au Bureau Municipal que la commune est propriétaire des murs et que la poste est locataire, pour un loyer annuel d'un montant de 59 324,11 €

Récemment, les services de la Direction Régionale de la Poste nous ont rencontrés afin de baisser le montant du loyer eu égard à l'occupation effective des locaux.

Leur proposition : 38 757,15 €H.T.

En effet, ils considèrent que le loyer actuellement versé est surestimé par rapport à l'utilisation générale du bâtiment.

Dans la perspective de leur demande de renégociation, le service FRANCE DOMAINE a été saisi.

Au vu des éléments recueillis, cet immeuble se compose d'un logement d'une surface d'environ 125 m² et de locaux à usage de bureaux et techniques pour environ 250 m².

En fonction du marché actuel de biens de ce type, le loyer annuel peut être estimé à 37 850 €H.T.

Dès lors, l'offre présentée par la Poste à savoir, 38 757,15 €H.T. est acceptable, en l'état.

*** CESSION DE PARCELLES A PAS-DE-CALAIS HABITAT :**

Monsieur Le Maire rappelle au Bureau Municipal que lors du Conseil Municipal du 13 novembre 2013, ce dernier l'a autorisé à racheter auprès de l'Établissement Public Foncier, les parcelles cadastrées AI 436, 437, 943, 950, 951, 1 149, 1 150, 1 281, 1 282, 1 285 et 1 231 pour 3 195 m² et destinées à la construction des 36 logements rue Joseph Haÿ, rue de Courtaigne pour un montant de 276 181,25 €

Il s'agit à présent pour la commune de revendre ce foncier à Pas-de-Calais Habitat.

FRANCE DOMAINE a été saisi et considère que cet ensemble de parcelles nettoyées de toute construction peut-être estimée à 324 000 €H.T, libre d'occupation.

*** ASSEMBLÉE NATIONALE :**

Monsieur Le Maire fait savoir au Bureau Municipal qu'il a reçu un courrier de Monsieur Guy DELCOURT, Député du Pas-de-Calais, nous félicitant pour notre réélection du 23 mars 2014.

Il souligne qu'il reste à notre disposition ainsi que Madame MASSON Frédérique, sa suppléante, pour nous rencontrer et présenter notre équipe.

Monsieur Le Maire propose d'inviter Monsieur DELCOURT ainsi que Madame MASSON Frédérique lors d'un prochain Bureau Municipal.

- ***Monsieur Le Maire : Si vous avez des questions, je suis là pour y répondre.***

- ***Monsieur Hervé JANISZEWSKI : juste une question concernant la venue de Monsieur Guy DELCOURT lors d'un Bureau Municipal.***

Quel est le but ?

- ***Monsieur Le Maire : c'est lui même qui nous a envoyé un courrier nous disant qu'il serait prêt à venir assister à une réunion de bureau municipal pour expliquer aux nouveaux élus quelle est réellement sa fonction et qu'est-ce qu'il peut nous apporter en tant que Député.***

J'ai accepté son invitation et je l'ai invité au Bureau Municipal du 18 juin 2014, sous réserve.

- ***Monsieur Hervé JANISZEWSKI : Bureau Municipal, nouveaux élus.***

- ***Monsieur Le Maire : oui, la nouvelle équipe en place, même si c'est la même.***

Comme il ne l'avait pas fait précédemment, je pense que c'est bien de le recevoir, de l'écouter et de savoir réellement ce qu'il peut nous apporter au niveau de la collectivité.

Pas d'autre question ?

Quels sont ceux qui sont pour ?

Quels sont ceux qui s'abstiennent ?

Quels sont ceux qui sont contre ?

	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
L'essentiel c'est Noyelles	22		
Agir, ensemble		4	
Avenir et progrès		3	
TOTAL	22	7	

Adopté à la majorité.

- Madame Maryvonne POULAIN : nous sommes contre, mais pas sur le point concernant le bâtiment de la poste.

Nous sommes contre le reste, mais pas sur le point relatif au bâtiment de la poste.

- Monsieur Le Maire : d'accord.

- Madame Maryvonne POULAIN : vous avez baissé le loyer et ça nous ne retrouvons pas ce point là dans l'annexe, donc, nous sommes tout à fait pour la baisse de loyers étant donné l'état de la poste.

- Monsieur Hervé JANISZEWSKI : il y a quelque chose qui m'a choqué, c'est 60 % de la population Noyelloise sont âgés de plus de 60 ans.

Le courrier que tu as envoyé à Monsieur SAISON.

- Monsieur Le Maire : oui. C'est 40 % de la population.

- Monsieur Hervé JANISZEWSKI : 27 %.

- Monsieur Le Maire : non, plus que cela.

- Monsieur Hervé JANISZEWSKI : et si, sinon tu vas sur mon site.

- Monsieur Le Maire : je ne vais pas sur ton site, tout n'est pas vrai, je ne préfère pas y aller.

- Bureau Municipal du 29 avril 2014 :

*** OUVERTURE DU MARCHÉ DE L'ÉNERGIE ÉLECTRIQUE :**

Monsieur Le Maire informe le Bureau Municipal que la suppression du tarif réglementé au 31 décembre 2015 de la vente d'électricité entraînera la caducité des contrats de fournitures d'électricité des tarifs d'une puissance supérieure à 36 KVA.

La Fédération Départementale de l'Énergie lancera un groupement d'achats pour l'ensemble des communes.

Le Bureau Municipal est favorable pour l'adhésion à ce groupement.

*** PREAU BASLY :**

Le Bureau Municipal demande à la commission municipale et au service technique de reprendre l'étude concernant le préau de l'école Basly.

Il souhaite que celui-ci soit installé au plus près de la sortie arrière de la cour.

Il émet un avis favorable pour les autres points.

*** CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS :**

Monsieur Le Maire informe le Bureau Municipal que le Conseil d'Administration du CCAS se déroulera le 21 mai 2014 à 13h30.

*** DATES PRÉVISIONNELLES DES RÉUNIONS DE CONSEILS MUNICIPAUX AINSI QUE DES COMMISSIONS :**

Afin de programmer l'étude des projets en commissions municipales et la validation en Conseil Municipal, Monsieur Le Maire propose de fixer (sous réserve de modification) en amont un certains nombres de dates.

Ainsi, l'ensemble des Conseillers Municipaux pourra s'organiser.

*** Conseils Municipaux :**

- 21 mai 2014, 18h30,
- 25 juin 2014, 18h30,
- 24 septembre 2014, 18h30,
- 10 décembre 2014, 18h30,
- 28 janvier 2015, 18h30.

*** Commission culture :** *les 3 et 10 juin 2014 à 18h00,*

*** Commission enseignement – jeunesse :** *le 02 juillet 2014 à 14h00,
le 1^{er} octobre 2014 à 17h00,
le 14 janvier 2015 à 17h00,
le 1^{er} avril 2015 à 17h00.*

* Commission des travaux :
le 26 juin 2014 à 14h30,
le 11 septembre 2014 à 14h30,
le 12 novembre 2014 à 14h30,
le 15 janvier 2015 à 14h30.

* SPECTACLES – EXPOSITIONS – ATELIERS :

Monsieur Le Maire fait savoir au Bureau Municipal qu'une semaine dédiée à l'astronomie va être organisée du 13 au 24 mai 2014 au Centre Culturel Évasion.

Au programme :

◆ EXPOSITIONS (entrée gratuite) :

- Mardi 13 mai 2014 à 18h00 : vernissage,
- Du 13 au 24 mai 2014 : expositions interactives 3/6 ans, système solaire : portraits de famille, Créations d'arts plastiques (entrée gratuite),

◆ ANIMATIONS GRATUITES :

- Mercredi 14 mai 2014 à 16h00 : visite guidée de l'exposition « Ciel »,
- Samedi 17 mai 2014 à 10h30 et 11h15 : atelier « Astrodessin »,
- Samedi 17 mai 2014 à 14h30 : atelier création de cartes du ciel,
- Samedi 17 mai 2014 à 17h00 et à 18h00 : découverte du planétarium
- Samedi 17 mai 2014 à 21h00 : observations astronomiques,
- Samedi 24 mai 2014 à 15h00 et 16h00 : Découverte de la malle « Cosmos »,

◆ SPECTACLE – tarifs : 4 €enfant et 2 €adulte :

- Mercredi 21 mai 2014 à 16h00 : Récits de lune pour les 3-6 ans.

* RESULTATS CONTROLE DE TRI SELECTIF :

Monsieur Le Maire informe le Bureau Municipal qu'il a reçu de la société NICOLLIN le rapport de contrôle de tri intensif des bacs jaunes sur l'ensemble de la commune.

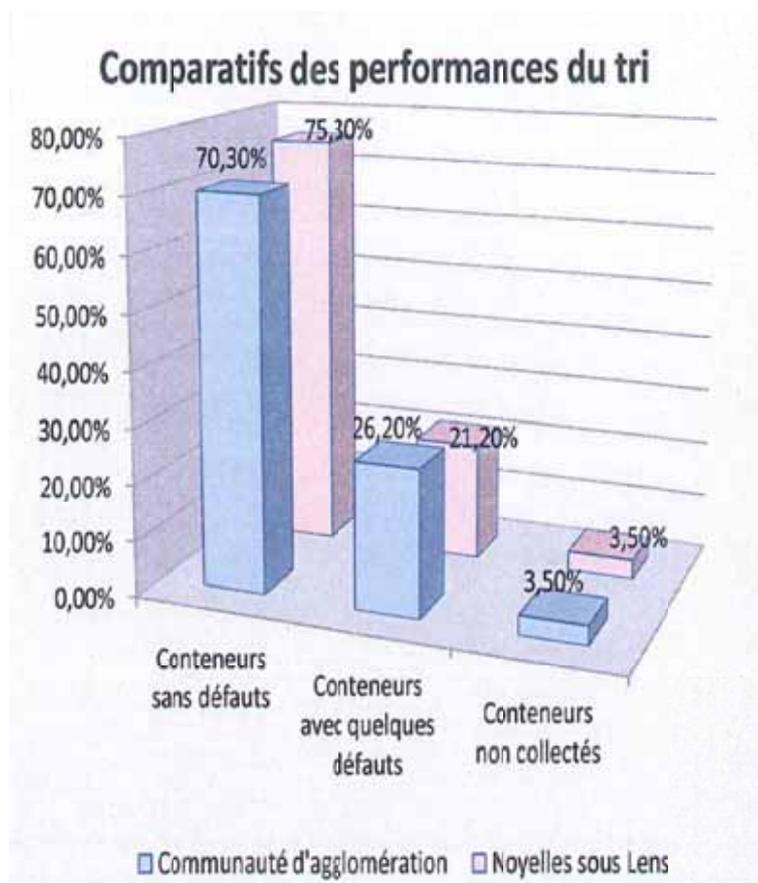
Cette opération a été menée du 23 janvier au 10 avril 2014.

Le contrôle initial des bacs présentés à la collecte a été effectué du 23 janvier au 27 février 2014.

Les résultats sont les suivants :

	Contrôle initial	Valeur relative
Nombre de foyers contrôlés	998	
Nombre de conteneurs sans défaut	751	75,3 %
Nombre de conteneurs avec défaut de tri et communication	212	21,2 %
Nombre de conteneurs refusés à la collecte et communication	35	3,5 %

Vous trouverez ci-dessous le comparatif des performances de tri entre la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin et la commune.



Après ce premier contrôle, les 35 conteneurs refusés ont été contrôlés à nouveau pendant 4 semaines de suite du 20 mars au 10 avril 2014.

	Contrôle du 20 mars 2014	Contrôle du 27 mars 2014	Contrôle du 03 avril 2014	Contrôle du 10 avril 2014
Conteneurs corrects	8	13	19	13
Conteneurs non présentés	15	15	6	16
Conteneurs à nouveau refusés	12	7	10	6
Conteneurs non-contrôlés				

Il reste 6 conteneurs refusés à la fin de l'opération sur des conteneurs refusés au 1^{er} contrôle.

Ce qui ne représente plus que 0,60 % des bacs contrôlés initialement.

* APPEL À COTISATION :

Monsieur Le Maire fait savoir au Bureau Municipal qu'il a reçu un courrier faisant foi d'appel à cotisation de la Coordination pour les soins palliatifs du secteur sanitaire de Lens qui porte le réseau CESAME Soins palliatif.

La cotisation est fixée à 8 €

Avis favorable du Bureau Municipal.

* GAN ASSURANCES :

Monsieur Le Maire informe le Bureau Municipal qu'il a reçu de l'assurance un chèque d'un montant de 2 011,00 € correspondant au sinistre survenu le 12 mars 2012 au risque situé 30 rue Sadi Carnot.

Il demande l'autorisation au Bureau Municipal d'encaisser la somme correspondante du sinistre.

Avis favorable du Bureau Municipal.

* RYTHMES SCOLAIRES :

Monsieur Le Maire informe le Bureau Municipal que le comité de pilotage se réunira le lundi 19 mai 2014 à 18h00 en mairie afin d'évoquer la question des rythmes scolaires.

- ***Monsieur Le Maire*** : nous allons rajouter un point à l'ordre du jour qui correspond également à ce bureau municipal, concernant le préau de l'école Basly.

Nous avons eu un courrier récemment, il y a environ trois-quatre jours, de Monsieur DELCOURT Guy, qui nous propose d'augmenter sa subvention parlementaire du fait que nous l'avions sollicité pour la création du préau.

Il accepte de la passer de 5 000 € à 10 000 €.

Dans ce cas-là, il faut que nous passions une délibération supplémentaire comme quoi le Conseil Municipal autorise d'avoir cette subvention, au lieu de 5 000 €, 10 000 €.

- ***Madame Maryvonne POULAIN*** : donc cela, vous allez le rajouter à la fin du Conseil Municipal ?

- ***Monsieur Le Maire*** : voilà, à la fin du conseil, nous allons rajouter un point supplémentaire, par contre, il faut que nous le votions.

Quels sont ceux qui sont pour l'acceptation de cette subvention de Monsieur DELCOURT de 10 000 au lieu de 5 000 € ?

Nous avons reçu il y a quelques jours un courrier de Monsieur DELCOURT nous informant que comme c'était une action destinée à la jeunesse il pouvait passer cette dotation de 5 000 à 10 000 €.

C'est pour cela que nous sommes obligés de passer une délibération.

- Monsieur Hervé JANISZEWSKI : nous sommes d'accord sur le principe d'accepter les 10 000 €, mais pour l'instant nous ne sommes pas encore d'accord sur le principe du préau.

- Monsieur Le Maire : oui, cela passera après en commission des travaux.

- Monsieur Daniel WAWRZYNIAK : c'est déjà passé en commission des travaux.

Je ne comprends pas bien le fait que le Bureau Municipal demande à une commission municipale et aux services techniques de reprendre l'étude concernant l'étude du préau de l'école BASLY, alors que c'est daté du 29 et que la commission a eu lieu le 23 ?

- Monsieur Le Maire : c'est parce que le préau est mal positionné. C'est-à-dire que le préau a été positionné dans la cour, alors que ce n'est pas ce qui a été demandé par l'équipe enseignante ni par les parents d'élèves. Au départ, ils voulaient que le préau soit dans la continuité de la sortie.

C'est pour cela que nous redemandons une nouvelle étude pour pouvoir adapter le préau au bâtiment.

Concernant ce compte-rendu du Bureau Municipal du 29 avril, quels sont ceux qui sont pour ?

- Madame Maryvonne POULAIN : il y avait d'autres points.

- Monsieur Hervé JANISZEWSKI : ce n'est peut-être pas un point des plus importants mais Sandra, la commission de l'enseignement et de la jeunesse, chaque fois le mercredi je veux bien à la limite, mais les horaires, il faut qu'ils soient quand même correctes, 14h00...

- Madame Sandra BLANCHARD : l'autre fois ça n'allait pas parce que c'était pendant les vacances et à 17h00, là, c'est 14h00, ce n'est pas les mêmes horaires.

- Monsieur Hervé JANISZEWSKI : le 02 juillet, ce n'est pas encore les vacances.

- Madame Sandra BLANCHARD : c'est un mercredi.

- Monsieur Hervé JANISZEWSKI : ben oui, mais....

- Madame Sandra BLANCHARD : ben oui et bien tu te feras remplacer.

- Monsieur Hervé JANISZEWSKI : donc, nous votons contre.

- Madame Maryvonne POULAIN : concernant les horaires, ça ne concerne que quelques commissions, les finances, vous n'avez pas programmée.

- Monsieur Le Maire : non, la commission des finances n'est pas programmée, mais elle aura bien lieu avant le prochain Conseil Municipal qui se déroulera le 25 juin 2014.

- Madame Maryvonne POULAIN : oui. Concernant le CCAS qui a eu lieu cet après-midi.

- Monsieur Le Maire : oui.

- Madame Maryvonne POULAIN : nous avons avant la possibilité de choisir, vous nous aviez donné la possibilité de choisir une personne, même si la loi vous autorise à les désigner vous même, mais vous nous aviez permis de choisir une personne et là cette fois-ci, non ?

- Monsieur Le Maire : cette fois-ci non, et si mes souvenirs sont bons, ce n'était pas moi qui vous avez donné la possibilité, c'est vous qui m'aviez proposé une personne en ce temps-là.

Si mes souvenirs sont bons, c'était Monsieur Augustin LAURENT, je crois.

- Madame Maryvonne POULAIN : oui, mais enfin c'était quand même dedans, il était inscrit 4 nommés par Monsieur Le Maire dont un sur proposition de la liste, mais enfin, vous nous l'aviez autorisé.

Donc là, cette fois-ci, non.

- Monsieur Le Maire : non.

- Madame Maryvonne POULAIN : et nous pouvons savoir qui sont les personnes ?

- Monsieur Le Maire : oui bien sûr, Valérie.

- Madame Valérie DELVALLEZ : nous avons Freddy MIETTE, Anne ANTONIO, Chantal GAUTIER, Roselyne DELVALLEZ et Jean-Marc LEBAS.

- Madame Maryvonne POULAIN : les rythmes scolaires, vous aviez une réunion lundi, on peut avoir un peu d'explications ?

- Monsieur Le Maire : Sandra.

- Madame Sandra BLANCHARD : oui, ça paraîtra dans le compte-rendu de la commission, nous en avons débattu à ce moment-là.

Mise en place à partir de septembre, le matin, entre 08h15 et 08h45 sur les temps d'activités éducatifs et péri éducatifs avec des périodes de cycle d'activités par école qui tourneront entre chaque période de vacances.

- Madame Maryvonne POULAIN : tout le monde était d'accord, aussi bien parents, qu'enseignants ?

- Madame Sandra BLANCHARD : oui tout à fait, cela avait été décidé avant la réunion de lundi.

Lundi, la réunion avait pour objectif de travailler sur la plaquette d'information que je vais joindre au compte-rendu de la commission.

- Madame Maryvonne POULAIN : d'accord.

- Madame Sandra BLANCHARD : cette plaquette est en cours de réalisation, ça va arriver dans les écoles début juin, pour que les parents puissent s'inscrire rapidement.

- Monsieur Daniel CAPILLON : en ce qui concerne NICOLLIN , c'est bien que NICOLLIN contrôle les containers, mais quand NICOLLIN ramasse les végétaux en même temps que les déchets ménagers.

Il y a quand même un autre problème.

Ça arrive que, le ramassage des végétaux a lieu le jeudi, s'il ne peut pas passer dans la rue et bien il ne repasse pas, mais par contre, il repasse le lundi matin et il ramasse les végétaux en même temps que les ménagers.

Il met tout dans le même camion.

- Madame Maryvonne POULAIN : c'est bien pour cela que nous, enfin, nous, il y en a certains qui ont été contrôlé, mais eux, ne sont jamais contrôlé.

- Monsieur Daniel CAPILLON : ils ne font pas une tournée en plus, ils ramassent les deux dans la même tournée.

- Monsieur Le Maire : d'accord, nous allons leur faire un courrier.

De toute façon, j'ai eu des remontées d'habitants il n'y a pas longtemps comme quoi le ramassage n'était pas fait dans les normes.

Nous allons leur faire un courrier en leur demandant d'être plus vigilant sur la collecte des ordures ménagères, mais aussi sur la collecte des végétaux.

- Monsieur Daniel CAPILLON : c'est bien qu'ils contrôlent, mais ils pourraient également balayer devant leur porte.

- Madame Maryvonne POULAIN : en plus, il y a un problème, il y a des personnes qui soulèvent des poubelles et qui mettent leurs déchets dans les poubelles des autres et après c'est cela, c'est arrivé aussi plusieurs fois.

Je veux dire « un peu de souplesse aussi », si nous nous acceptons leur souplesse.

- Monsieur Le Maire : NICOLLIN ce ne sont pas des faciles.

Il y a des problèmes au niveau du respect de la vitesse, au niveau des marches arrières dans les rues.

- Monsieur Le Maire : des STOPS.

Concernant ce compte-rendu, s'il n'y a plus de questions.

Quels sont ceux qui sont pour ?

Quels sont ceux qui s'abstiennent ?

Quels sont ceux qui sont contre ?

	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
L'essentiel c'est Noyelles	22		
Agir, ensemble		4 MP : sauf pour le point sur le préau Basly	
Avenir et progrès		3	
TOTAL	22	7	

Adopté à la majorité.

3) ADOPTION DES RÉUNIONS DE COMMISSIONS MUNICIPALES :

- JUMELAGE DU 07 AVRIL 2014 :

En préambule, Philippe CERF souhaite la bienvenue aux membres de la commission et leur pleine réussite dans leur mission.

Cette réunion a pour objectif d'informer la commission jumelage sur 2 points :

- La visite des Irlandais de Roudstone
- Le déplacement en Pologne à l'occasion de la course de Szczecinek

POINT 1 : la visite des Irlandais

10 jeunes encadrés par 2 adultes (Richard de Stacpoole et Géraldine Coyne) seront présents sur Noyelles du 11 au 20 avril. Le programme a été élaboré conjointement et validé par le groupe. Grégory sera détaché auprès des irlandais durant leur séjour, les déplacements s'effectueront avec le minibus de la ville.

PROGRAMME DE L'ACCUEIL DES IRLANDAIS

	MATIN	AP MIDI	SOIR
VENDREDI 11 AVRIL	Arrivée aéroport Charleroi à 9h	Temps libre à Intermarché	
SAMEDI 12 AVRIL		Visite de Lewaerde	
DIMANCHE 13 AVRIL	Départ Boulogne	Visite Nausicaa	
LUNDI 14 AVRIL		Visite du Louvre	Cours de Français
MARDI 15 AVRIL	Cours d'anglais avec les collégiens de Pierre Brossolette	Achats Centre Commercial Auchan Noyelles Godault	Réception officielle en Mairie à 18h30 suivi d'un repas en salle d'honneur
MERCREDI 16 AVRIL	Visite des différentes structures de la ville et de l'écomusée	Animation avec le cube	Animation avec le cube
JEUDI 17 AVRIL	Départ pour Paris	Visite de la Tour Eiffel, des Champs Élysée, de Montmartre, Balade en bateau-mouche	Nuit sur Paris
VENDREDI 18 AVRIL	PARC ASTÉRIX	PARC ASTÉRIX	Retour sur Noyelles vers 20h
SAMEDI 19 AVRIL	Visite du terroir 11/19 à Loos en Gohelle	Visite de Lorette et de Vimy	
DIMANCHE 20 AVRIL	Départ vers l'aéroport de Charleroi		

BUDGET PRÉVISIONNEL ACCUEIL DES IRLANDAIS 2014

Nature de la dépense	Mode de paiement	Montant
Inter marché	Bon administratif	200
Vie active paniers-repas 6,5€x14	Bon administratif	146,5
Nuit Paris	Bon administratif	150
Boulangerie Fournil des délices	Bon administratif	100
Visite terrils/ Visite guidée les champs de bataille de l'Artois	Bon administratif	330
Repas Paris 3 repas x2px20€	Espèce	120
Asterix parking	Espèce	15
Péage	Espèce	35
Entrées parc Asterix	Espèce	92
Repas Asterix	Espèce	40
Nausicaa	Bon administratif	37,6
Métro	Espèce	30
Visite lewaerde	Bon administratif	13
Bateau-mouche	Espèce	30
Tour Eiffel	Espèce	10
Réception repas mairie ou restaurant	Bon administratif	
Total		1547,1€+ réception

Frais non comptabilisés:

- Heures supplémentaires des agents Grégory Vasseur et de Gérard Bachelet,
- Kilométrage Minibus

POINT 2 : le déplacement en Pologne

Des coureurs se rendront en Pologne pour la course des 10 kilomètres, et ce suite à l'invitation de la ville de Szczecinek et de l'OSIR. Cette course se déroulera le dimanche 27 avril. Philippe CERF accompagnera les coureurs. Le déplacement se fera en minibus 9 places (location), le départ aura lieu le vendredi matin avec un retour le lundi soir. L'hébergement ainsi que les repas sont pris en charge par la ville de Szczecinek.

- **Monsieur Le Maire : Philippe n'étant pas là, je veux bien répondre à vos questions.**

- **Monsieur Hervé JANISZEWSKI : pas d'interrogation, un fait. Le procès-verbal acte des choses qui sont passées, donc nous ne votons pas si c'est déjà passé.**

- **Monsieur Le Maire : d'accord, ok.**

S'il n'y a pas d'autres questions concernant cette commission.

- Monsieur Daniel WAWRZYNIAK : nous avons fait le détail financier concernant les Irlandais sur le déplacement en Pologne, il y a eu des frais de bus, des frais d'interprète, c'est dommage que nous n'ayons pas eu de détail financier.

- Monsieur Le Maire : l'interprète c'était gracieusement, il n'y a pas eu de paiement de l'interprète.

Oui, il y a eu des frais de location du mini bus et des frais d'essence, mais c'est tout, 900 €.

- Monsieur Daniel WAWRZYNIAK : il aurait été bien de l'avoir aussi.

- Monsieur Le Maire : nous demanderons à Philippe de vous faire un bilan financier du voyage en Pologne, il n'y a pas de souci.

Quels sont ceux qui sont pour ?

Quels sont ceux qui s'abstiennent ?

Quels sont ceux qui sont contre ?

	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
L'essentiel c'est Noyelles	22		
Agir, ensemble		4	
Avenir et progrès		3	
TOTAL	22	7	

Adopté à la majorité.

- CADRE DE VIE DU 17 AVRIL 2014 :

Lorsque l'on évoque la propreté urbaine, la première image qui nous vient en tête c'est l'agent municipal en gilet jaune ramassant des déchets sur la voie publique avec une pince et un sac poubelle...

Certes cette action est irremplaçable, toutefois le métier d'agent de nettoyage a beaucoup évolué ces dernières années, parallèlement à la problématique de la propreté urbaine.

Les actions curatives indispensables sont de plus en plus souvent complétées par des actions de prévention : éducation, sensibilisation, médiation, communication, parfois répression mais aussi adaptation de l'espace public permettent de réduire considérablement les besoins en nettoyage.

De plus, la notion, subjective, de propreté d'une ville ne concerne pas que les déchets sur les voies publiques : tags, dépôts sauvages, déjections canines, panneaux de signalisation sales font également partie du « tableau » général de la ville.

Qu'est ce qu'une ville sale ? Jusqu'à combien de mégots de cigarettes au m² tolère-t-on ? L'épineuse question de l'évaluation sur la notion de propreté a également vu quelques avancées ces dernières années et des outils sont désormais à notre disposition pour mesurer les impacts des politiques menées en la matière.

1- Le traitement curatif

a- Moyens organisationnels

Le traitement de la ville s'effectue actuellement par zones, gérées soit par des équipes fixes, soit par des agents dont ce n'est pas l'activité principale.

Nous avons plusieurs zones : Centre-ville (et cimetière), zone du marché (et écoles), zone de l'équipe de nettoyage qui ne couvrent malheureusement pas l'ensemble de la commune faute de moyens.

Certains endroits sont donc régulièrement nettoyés alors que d'autres ne le sont que très rarement voire jamais. Un redécoupage (cf plan) est donc indispensable afin de mettre en adéquation les besoins en terme de passages et d'activités (ramassage à la pince, balayage, désherbage manuel, vidage de poubelles etc.) et les moyens à mettre en œuvre.

La zone centre ville (en rouge) comprenant le cimetière nécessite un traitement quotidien et régulier. Une équipe doit donc y être affectée à temps plein.

La zone des parcs et ZI nécessite (en blanc) également un traitement particulièrement soigné, l'équipe actuelle doit rester en place et effectuer hebdomadairement leur circuit ainsi que la résorption des dépôts sauvages en cas de besoin.

La zone 1 (orange) composée des grands axes de la commune hors centre-ville (Shaffner, Basly, Jaurès, Courtaigne, V. Hugo, Gal de Gaulle, Loos, Carvin, 8 Mai 1945, Leclercq, Lorraine) serait également traitée de façon hebdomadaire afin de garder dans un état acceptable la majeure partie des abords des routes les plus fréquentées. Une équipe doit donc y être affectée à temps plein.

Les zones 2, 3 et 4 (bleu, vert et jaune) sont des zones résidentielles actuellement traitées au coup par coup. L'idée serait de mettre une équipe en rotation sur ces zones, chaque zone serait traitée au moins une fois toutes les 3 semaines. Une équipe doit donc y être affectée.

Concernant les tags, actuellement, le service peinture se charge du nettoyage et de la remise en état. Même si certains points noirs existent (entrée de la médiathèque etc.) dans l'ensemble cela reste raisonnable.

La remise en état du parc de panneaux de signalisation ainsi que des entrées de ville joue également un rôle primordial dans la propreté de notre commune. En effet, la pollution visuelle engendrée par des panneaux sales, illisibles, ou penchés est immédiatement perceptible. Le dégageant des tâches de nettoyage de voirie pour une partie de l'équipe permettra d'organiser correctement la maintenance du parc de panneaux et ainsi suivre les obligations légales en la matière (Réglementation NF et CE).

En ce qui concerne le désherbage des voiries et des pieds d'arbres, dans le cadre du nouveau marché à bon de commande concernant les espaces verts, nous avons intégré ces lignes afin de pouvoir faire appel au privé en cas de nécessité. Toutefois le nettoyage des zones citées ci-dessus comprend bien entendu le désherbage des fils d'eau et des pieds d'arbres.

Le passage de la balayeuse mécanique effectué par la société Laflutte est prévue une fois par mois sur l'ensemble de la commune. Les passages étant alternés entre 1ère et 2ème quinzaine afin de pouvoir passer dans chaque fil d'eau sans être gêné par les véhicules stationnés. Un passage plus intensif (1 fois par semaine) est prévu durant la période automnale de chute des feuilles. De plus durant cette période, un trinôme équipé de l'aspirateur à feuilles monté sur le poids lourd tourne non stop dans les secteurs comportant des arbres.

Enfin, il est nécessaire de régulièrement rappeler aux partenaires externes (CALL, bailleurs etc.) leur devoir d'entretenir correctement leurs propriétés. Par exemple, certaines zones gérées par la CALL (Zone d'activité) ne sont jamais nettoyées et semblent être à l'abandon. Pour les habitants, aucune distinction n'est faite, il s'agit de Noyelles, peu importe de qui dépendent les espaces.

Il est également important de prévenir les bailleurs dès qu'un de leur espace doit faire l'objet d'un traitement et de faire remonter les informations lors des différentes réunions avec ces derniers pour leur faire part d'éventuels locataires qui n'entretiennent pas leur terrain, cela fait également partie de la propreté urbaine !



Zone d'activité non nettoyée par la CALL

b- Moyens humains

Actuellement :

- 1 binôme zone des parcs et zone d'activités et vidage des corbeilles de la ville
- 1 binôme zone centre ville
- Le mercredi : 2 agents pour les écoles, 2 agents sur la rue V. Hugo, 2 agents sur la Nationale et l'après midi 6 agents au marché
- Au coup par coup 1 binôme pour certaines zones

Objectifs :

- 1 binôme zone des parcs et zone d'activités
- 1 binôme zone centre ville + cimetière
- 1 binôme ou trinôme zone 1 et 2
- 1 binôme ou trinôme zone 3 et 4
- Les agents auparavant réquisitionnés pour le nettoyage pourraient se consacrer aux tâches de voirie à proprement parler (réparation de chaussée, trottoirs, panneaux) ainsi qu'aux transports.

c- Moyens matériels

En terme de véhicules :

- 1 véhicule adapté 7 places
- 1 véhicule type Iveco benne

En terme d'EPI :

- Équipement complet pour les nouveaux agents (tenue de travail, gilet jaune, veste d'hiver, chaussures de sécurité, bottes, gants, lunettes etc.)
- Vestiaires et trousse de secours

En terme d'outillage

- Outillage à main (pelles, râpeaux, balais, cercles, pinces etc.)
- Outillage thermique (souffleurs etc.)
- optionnel : Glouton Centre ville

Les formations au métier d'agent de nettoyage et à la sécurisation des chantiers seraient menées en interne dans un premier temps.

2- Le traitement préventif

a- Communication

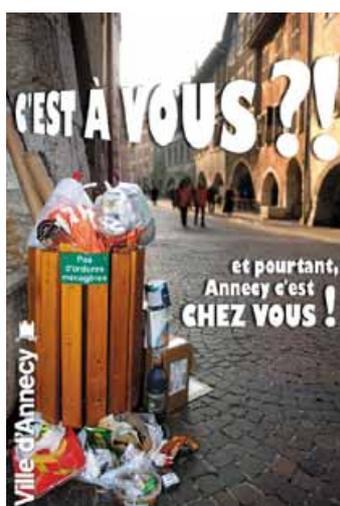
Une communication adaptée en amont permettrait de diminuer fortement le besoin de traiter les nuisances.

Des panonceaux à apposer à l'entrée des parcs rappelant l'arrêté de 1981 sur l'interdiction des chiens et chevaux, des vélos, des engins motorisés ainsi que le fait que les usagers soient tenus de respecter la propreté (entre autre) sont en cours de fabrication et seront posés durant le deuxième trimestre de cette année.

Des panonceaux « décharge interdite » pourraient être apposés à divers endroits connus de notre commune.

La communication dans les publications municipales peuvent se faire l'écho de notre action. Des articles de fond peuvent y apparaître mais aussi des rappels sur par exemple les horaires de la déchetterie, des risques encourus en cas de condamnation pour dépôt sauvage etc.

De plus certaines villes martèlent des messages grâce à des campagnes de communications adaptées aux problématiques du moment. L'exemple concret des déjections canines, dont beaucoup de Noyellois nous font remonter la multiplication ces derniers temps, pourrait par exemple servir de premier objet pour une campagne de communication globale (viendraient ensuite les mégots, les encombrants, les chewing-gums etc.)



exemples de campagnes de communication

Les associations noyelloises menant des activités dans les rues de la ville (marchés aux puces, défilés etc) ne sont jamais inquiétées, même en cas de non respect avéré (cf problèmes de traçage des numéros d'emplacements sur les trottoirs, du nettoyage après les vide greniers ou encore les affichages sauvages aux feux...). Une convention est nécessaire pour toute occupation du domaine public et la remise en état et le nettoyage doivent apparaître sur cette convention.

Le retrait de tout affichage sauvage dans la ville devrait également être systématique et un courrier aux organisateurs devrait être envoyé dès lors que les coordonnées sont trouvables.

Un rappel des règles devrait également être adressé aux commerçants ambulants du marché et à tous les forains s'installant place Gallet. Plus généralement, un courrier devrait également être adressé aux commerces de la ville invitant chaque commerçant à garder propre les abords de sa boutique.

*La place de la Libération
après le départ d'un
cirque...*



b- Aménagements

Chaque aménagement d'espace vert ou de voirie de la ville doit désormais être réalisé avec l'objectif de faciliter au maximum son entretien et son nettoyage régulier. Les enchevêtrements de haies et d'arbustes sont à proscrire et le recours systématique au paillage des massifs permet de diminuer le passage pour nettoyage (cf projet de restructuration des espaces périphériques du rond point de l'Europe). Il est important d'envisager d'éviter les zones de pavages en privilégiant le béton désactivé, de recourir aux bordures coulées etc.

Le traitement des « dents creuses » est également un aspect important à ne pas négliger. À qui appartient l'espace ? À qui en incombe l'entretien ? Il existe de multiples petits « no man's land » disséminés sur la commune qui, lorsqu'ils ne sont pas traités correctement peuvent donner une impression d'abandon. Dans le cas où ils n'appartiennent pas à la ville, il est important de relancer régulièrement les propriétaires en cas de non entretien (Bailleurs etc.). Lorsqu'il s'agit de parcelles communales, il faut réfléchir à leur traitement à moindre frais : un simple gazon bien entretenu, un banc, quelques plantations d'ornement éventuellement et on transforme cela en espace public de proximité.

Le parc de poubelles de ville doit faire l'objet d'un plan pluriannuel d'investissement afin de combler les manques mais aussi de remplacer les poubelles très peu pratiques à vider.

Un investissement annuel de 10 000 €(soit une vingtaine de poubelles) permettrait de remettre le parc en état en 7 ans avec par ordre de priorité :

- Les parcs et espaces publics ouverts
- Les entrées des écoles et des bâtiments publics
- Les abords des commerces et plus particulièrement des cafés, le reste de la ville



exemples de poubelle de ville



exemple de poubelle de parc

c- Répression

Une information est systématiquement transmise au service ASVP chaque fois qu'un dépôt sauvage est constaté. Parfois lorsque les agents ont vu les auteurs ou ont retrouvé des documents personnels, un courrier est envoyé par le service ASVP ou une rencontre est organisée par Patrick DEBAS. Il serait intéressant d'étudier la possibilité pour les ASVP de pouvoir mettre des PV en cas de flagrant délit de dépôt.

Des enquêtes de voisinage systématiques devraient être menées afin de trouver les auteurs réguliers de dépôts. Des dépôts de plaintes devraient également être déposés régulièrement dès lors que l'auteur du dépôt est connu.

Une facturation du montant des heures de travail qui ont été nécessaires à la résorption du dépôt devraient être envoyés à chaque contrevenant dès lors qu'il est connu.

Dépôt sauvage rue du 10 Mars...



3- L'évaluation

a-Les outils

Il existe des grilles d'analyses basés sur les IOP (Indicateurs Objectifs de Propreté) que nous pouvons adapter à notre commune. Ces IOP permettent de mesurer et d'enregistrer un état de la propreté à un moment T de la commune.

Le relevé s'effectue sur le terrain, en différents lieux (classés en typologies : commerce, pavillonnaire, école, parc etc.) en relevant les unités de détritres rencontrés classés par nature (papier, bris de verre, mégot etc.). Le tout donnera ensuite un ratio UMS (unité par mètre de salissure) qui permettra de mettre en place de cartographies, de dégager les endroit prioritaires ou problématiques, d'évaluer les politiques mises en place etc.

Un relevé régulier (trimestriel) est nécessaire afin d'aboutir à un ensemble cohérent de données exploitables, ces relevés pouvant être faits soit par le technicien soit par la commission, de façon plus ou moins aléatoire.

Les indicateurs objectifs de la propreté

1- La grille pour le relevé

secteur évalué		superficie en m ² recouvert	coefficient d'étalement	équipements du secteur	
quartier / rue	Rue du centre	10000 X 200 2000000 m ²	1,9	boiseries	0
typologie [*] du secteur				carrières	1
				terrains vides de voirie pour équipements	1
				terrains publics	0
				point d'appariement	0
date et heure de l'évaluation : 11 mars 2011 - 09h					
Natures des détritres	Unité de comptage	comptage unitaire	total unités	Faite au 100m ² (à l'échelle de la rue)	OBSERVATIONS
jettes papiers = tickets de bus	1 unité pour un regroupement de 10 morceaux	III	3	0,0015	
papiers syndiqués, journaux,	1 unité = 1 déchet à au échel de bus	II	2	0,0010	
verre et débris de verre	1 unité = 1 élément	II	2	0,0010	
mégots	1 unité = 10 mégots	I	1	0,0005	
déjections canines	1 unité = 1 déjection	III	3	0,0015	
dépôts sauvages	1 unité = 1 dépôt	II	2	0,0010	
herbes	1 unité = 1 équipement 1 m ² au m ² , à unité = à m ²	IIII II	6	0,0030	
résidus morts	1 unité = 1 m ² de sol recouvert	I	1	0,0005	
tags	1 unité = pour tags fixés et à unités = à m ²	II	2	0,0010	
affiches, affichettes	1 unité = 1 m ² et à unités = à m ²	II	2	0,0010	
sauffles adhérentes (tâches)	1 unité = 10 cm ² de sol recouvert	I	1	0,0005	Restes de travaux
TOTAL UMS				3,2	
* TYPOLOGIE DE SECTEUR :					
commerces, gât de logement, marcs, logements collectifs, administrations, écoles, collèges ou lycées, parcs et jardins, bureaux, zones industrielles					
indiqués "unit" dans un tableau avec d'une même typologie sont considérés être de la même nature dans l'analyse					
commentaires					



Formation grille IOP du 31 janvier 2012

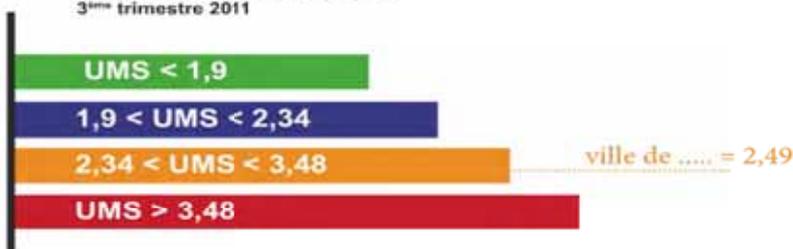
Exemple de grille de relevé

Le référentiel AVPU

> Le positionnement référentiel

Répartition statistique des UMS

3^{ème} trimestre 2011



Formation grille IOP du 31 janvier 2012

Exemple de ratios UMS

Le référentiel AVPU

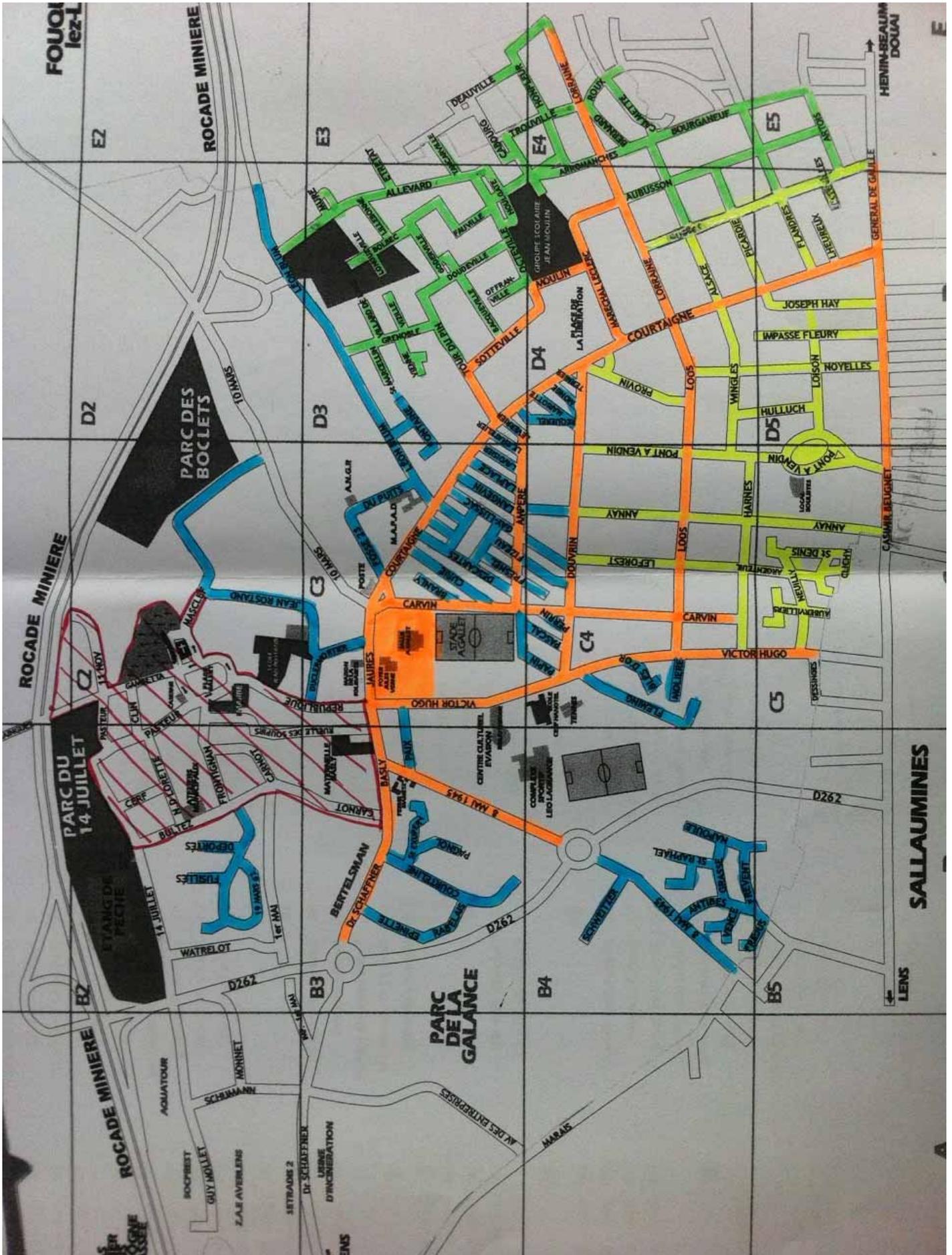
Analyse par site

sites évalués		janv	fév	mars	avril	mai	juin	juil	août	sept	oct	nov	déc	
rue Tournelle	coll	2,50	0,97	4,03	1,26	2,23	3,06	2,93	1,12	3,90	3,90	4,04	2,51	
rue Antoine Coppel	coll	1,52	1,89	0,76	0,64	3,03	0,51	3,42	1,34	0,89	0,89	2,14	3,78	
rue Paroisse-Notre Dame	com	2,35	4,00	1,57	1,17	0,87	0,56	0,32	0,56	1,25	4,06	5,59	7,92	☹️
rue Satory, Lecterc	com	5,01	3,09	6,16	0,80	5,41	3,26	2,71	0,15	2,54	2,54	6,59		
rue Montreuil	com	2,54	12,62	3,91	3,03	2,06	2,15	2,84	0,79	3,23	3,23	1,95	3,53	
rue Albert Sarraun	écoles	4,26	0,63	2,38	1,02	4,53	7,27	Travaux	Travaux	5,90	5,90	9,30	8,28	☹️
avenue of Paris	écoles		5,56	3,64	1,32	1,48	1,00	0,36	0,52	1,40	1,40	1,12	2,96	
rue Foch-Notre Dame	care	0,80	4,23	3,06	4,02	2,60	0,82	2,57	0,80	2,25	3,36	7,80	2,53	
rue de Gaulle	care	0,10	0,57	0,20	0,27	0,27	6,60	5,77	0,70	7,57	7,07	0,36	1,57	😊
rue Bonne aventure	care	5,13	1,84	3,16	1,44	2,10	1,04	3,15	1,31	2,23	2,23	2,75	2,23	
place hoche	jardin	2,38	10,86	4,44	6,00	3,87	4,68	0,90	3,87	3,20	6,82	0,99	2,62	😊
rue Roi	pav	1,14	3,11	5,48	6,54	2,08	2,09	10,00	1,27	7,01	3,98	1,08	4,00	☹️
bd Lesseps	pav	2,68	9,27	8,10	2,96	1,28	2,04	1,52	1,11	1,23	1,23	2,05	1,81	😊



Formation grille IOP du 31 janvier 2012

Exemple de ratios UMS par secteur afin de repérer les problématiques



- Monsieur Le Maire : si vous avez des questions à poser, Jean-Michel est là pour y répondre.
- Madame Annie DELANNOY : non, moi c'est une remarque que je voudrais faire, parce que j'ai découvert sous le nom de procès-verbal, un document de travail qui nous a été présenté très brillamment par Monsieur STOCKMAN, mais je n'appelle pas cela un procès-verbal.

Nous ne voyons pas du tout que ça a passé par une commission. On aurait pu nous envoyer directement le document sans passer par une commission.

- Monsieur Jean-Michel SKOTARCZAK : il était difficile de présenter un programme sans vous présenter un document de travail.
- Madame Annie DELANNOY : c'est un document de travail, pas un compte-rendu, tu viens de le dire.
- Monsieur Jean-Michel SKOTARCZAK : c'est dans ce sens-là que ça a été fait.
- Madame Annie DELANNOY : donc pas besoin de la commission, nous savons que ça va se passer.
- Monsieur Jean-Michel SKOTARCZAK : nous en avons discuté en commission, si vous n'étiez pas d'accord pour appliquer, il fallait vous manifester.
- Monsieur Daniel WAWRZYNIAK : il n'y a pas la synthèse des débats.
- Monsieur Jean-Michel SKOTARCZAK : il n'y a pas eu non plus débat...
- Madame Annie DELANNOY : non, ça a été présenté comme un document de travail.
- Monsieur Le Maire : je pense quand même qu'en commission vous avez discuté du document.
- Monsieur Daniel WAWRZYNIAK : il n'y a pas de trace de débat.
- Monsieur Jean-Michel SKOTARCZAK : il y a eu discussion, il y a eu une présentation d'un plan pour la propreté de la commune.
- Madame Annie DELANNOY : ça a été présenté tel quel.
- Monsieur Jean-Michel SKOTARCZAK : je ne sais pas comment vous voulez que l'on travaille autrement.
- Madame Annie DELANNOY : qu'il y ait des débats justement.
- Monsieur Jean-Michel SKOTARCZAK : et bien il n'y en a pas eu, c'était le moment d'en parler.
- Madame Annie DELANNOY : si on assène comme cela un document de travail et que l'on ne te demande pas ton avis.
- Monsieur Jean-Michel SKOTARCZAK : j'ai posé des questions, j'ai demandé si vous aviez des questions.

- Madame Annie DELANNOY : personne n'a parlé ?
- Monsieur Jean-Michel SKOTARCZAK : non, il n'y a pas eu de remarques spéciales sur la façon de procéder.
- Monsieur Le Maire : qui était à la commission ?
- Monsieur Patrice WETISCHEK : nous avons fait des remarques.
- Madame Annie DELANNOY : il y avait des remarques !!
- Monsieur Patrice WETISCHEK : oui, nous avons fait des remarques.
- Monsieur Jean-Michel SKOTARCZAK : des remarques dans le sens du compte-rendu.
- Monsieur Patrice WETISCHEK : d'ailleurs, je peux en faire une, parce qu'à la fin, j'ai demandé à ce qu'il y ait un numéro vert.
- Monsieur Jean-Michel SKOTARCZAK : oui.
- Monsieur Patrice WETISCHEK : moi, j'ai demandé à ce qu'il y ait un numéro vert, voilà, j'ai demandé à ce que ce soit fait dans le cadre des dépôts sauvages.
- Monsieur Jean-Michel SKOTARCZAK : que ce soit étalé avec un numéro de téléphone portable.
- Monsieur Patrice WETISCHEK : oui, mais nous en avons discuté quand même, ce n'était pas fermé.
- Madame Annie DELANNOY : tu le vois là ?
- Monsieur Patrice WETISCHEK : oui, non ?
- Madame Annie DELANNOY : bien, bravo, tu vois bien clair. Moi, je ne vois rien.
- Monsieur Claude SIBIRIN : le jour là, tu n'as rien dit et puis là, je ne vois pas pourquoi tu réagis comme cela.
- Madame Annie DELANNOY : je n'ai rien dit ?

Donc, il n'y a pas eu de débat, il faudrait savoir ce que vous dites, Patrice dit qu'il y a eu des débats, toi, tu dis qu'il n'y en a pas eu.

- Monsieur Claude SIBIRIN : quand nous étions en commission, tu n'as rien dit.
- Monsieur Jean-Michel SKOTARCZAK : est-ce que quelqu'un c'est opposé à ce plan, non, je ne pense pas.

Ça a été voté comme cela.

- Madame Annie DELANNOY : oui, c'est ce que justement je m'acharne à dire, c'est que dans une commission il y a discussion, il y a débat, il y a des interrogations, des échanges entre l'adjoint qui représente Monsieur Le Maire et les élus qui doivent aussi servir à quelque chose et là, il n'y en a pas eu.

- Monsieur Jean-Michel SKOTARCZAK : maintenant, si nous pouvons également enregistrer les réunions de commissions, Monsieur Le Maire, nous allons retranscrire toute la réunion.

- Monsieur Le Maire : le seul reproche que nous pouvons peut-être faire, c'est que c'est le document qui a été remis, alors que nous aurions pu indiquer réellement ce qui c'est dit au niveau des prises de parole.

Je suis tout à fait d'accord.

- Madame Annie DELANNOY : c'est ce que je dis en fait.

- Monsieur Hervé JANISZEWSKI : où donner le document de travail avant la commission et on en discute après.

- Madame Maryvonne POULAIN : une petite question. Ce n'est pas là-dessus, c'est sur le cadre de vie aussi.

Concernant LAFLUTTE, elle ne passe toujours pas dans certaines rues.

Nous vous en donnerons une petite série.

- Monsieur Le Maire : est-ce que vous avez des noms de rues à me citer ?

- Madame Maryvonne POULAIN : je ne sais pas, j'en ai tellement vu passer depuis février, mars et avril que je ne compte même plus.

Par exemple, l'impasse Fleming, c'est sûr qu'elle ne passe pas.

En plus les gens reprochent qu'elle passe et qu'elle ne ramasse rien parce qu'il y a un tout petit filet d'eau, ils font vraiment des économies et donc, ça ne ramasse rien du tout.

Ils ne passeraient pas, ce serait pareil.

- Monsieur Le Maire : de toute façon, nous avons embauché des contrats avenir qui normalement, devraient à partir du 1^{er} juin 2014, commencer leur travail de nettoyage au niveau de la collectivité.

Il y a 6 contrats avenir qui ont été embauchés, ils vont avoir un secteur bien déterminé.

Leur rôle sera de nettoyer les trottoirs, mais également de nettoyer les caniveaux et d'enlever toutes les mauvaises herbes.

Si ça fonctionne bien, je pense qu'à terme nous n'aurons plus besoin de la balayeuse.

- Madame Maryvonne POULAIN : ce que l'on peut dire c'est que cet été avec les étudiants ça a été nettoyé, je sais que je les ai vus sous le soleil qui tapait bien et ils ont bossé, franchement, nous pouvons les féliciter largement.

- Monsieur Le Maire : si nous avons le même engouement, je pense qu'à terme la balayeuse ne sera plus utile parce que je pense qu'ils vont passer au minimum deux fois par mois dans chaque rue, comme ils vont tout faire les trottoirs et les caniveaux, logiquement la balayeuse ne sera plus utile.

- Madame Maryvonne POULAIN : enfin, là, il faudrait quand même leur demander, parce que les gens et il y en a plusieurs qui ont pris des photos, où il y a un filet d'eau, mais il ne peut rien nettoyer.

- Monsieur Le Maire : de toute façon, nous leur avons remonté l'information.

- Madame Maryvonne POULAIN : mais il y a des rues qui ne les ont pas vus depuis des mois, même pendant les élections, ils ne l'ont pas vu passer non plus.

Après, il y a le dépôt d'ordures qui se trouve tout au bout de la rue du 10 mars, les deux dernières maisons qui sont de Noyelles-sous-Lens, ce dépôt est là depuis, c'est encore Noyelles-sous-Lens, les deux dernières maisons.

- Monsieur Daniel CAPILLON : rue de Noyelles.

- Monsieur Maurice BERNARD : c'est du privé.

- Madame Maryvonne POULAIN : le terrain est privé ? Et nous ne pouvons rien faire ?

- Monsieur Maurice BERNARD : ce sont les terrains qui donnent accès à la maison qui a la cour renfermé.

- Madame Maryvonne POULAIN : mais nous ne pouvons rien faire pour faire nettoyer, c'est dégueulasse.

- Monsieur Le Maire : il faudrait que l'on sache à qui ça appartient.

- Madame Maryvonne POULAIN : ça fait plus d'un an que c'est là et il y en a toujours plus.

Depuis que j'ai fait des photos, il y en a encore plus.

Surtout que l'on sait que c'est Noyelles, à chaque fois, on nous répond « oui, mais là c'est Noyelles ».

Même s'il n'y a que deux maisons, c'est Noyelles.

- Monsieur Le Maire : tout à fait.

- Madame Maryvonne POULAIN : et le parc de ROUNDSTONE ? Parce qu'il est fermé à clef devant, mais derrière il n'y a plus de grillage, mais les personnes âgées ne peuvent pas passer par le city stade.

Est-ce qu'un jour nous allons l'ouvrir, est-ce que l'on va remettre du grillage ?

- Monsieur Le Maire : j'avais demandé à ce qu'il soit ouvert.

Nous allons essayer, je pense, pendant la période estivale de l'ouvrir, voir comment cela fonctionne parce que nous avons eu des problèmes à un moment donné quand le kiosque a été brûlé.

Nous allons le ré-ouvrir pour la période estivale, voir comment ça fonctionne, de toute façon notre volonté par la suite est d'enlever complètement le grillage.

- Madame Maryvonne POULAIN : il est enlevé au fond, mais ce sont les vélos des gamins qui s'amuse à aller dans le parc.

Faire abîmer par les jeunes alors que les personnes âgées pourraient en profiter et s'asseoir quand il fait beau, il n'est peut-être pas encore arboré, mais au moins le kiosque, c'est intéressant, c'est calme, enfin, calme, avec la route non, mais c'est quand même un petit coin de verdure et ce qui est ridicule c'est que c'est fermé devant et ouvert derrière.

- Monsieur Le Maire : après la problématique, si nous enlevons le grillage, ça appelle le squat.

- Madame Maryvonne POULAIN : de toute façon s'ils ne vont pas là, ils iront ailleurs.

- Monsieur Le Maire : oui, mais le problème c'est qu'il y a l'EPHAD juste à côté.

- Madame Maryvonne POULAIN : et nous ne pouvons pas, oui c'est vrai parce qu'ils viennent également en profiter du square ?

Il faudrait mettre un code pour qu'ils puissent eux ouvrir et éviter peut-être le passage.

Mais de toute façon, avec les vélos qui passent de l'autre côté, je veux dire, s'ils veulent, ils rentrent.

- Monsieur Le Maire : oui, parce que notre volonté était d'enlever complètement le grillage.

De laisser le parc à nu pour que les gens puissent en profiter librement, la seule problématique c'est le soir.

Nous allons déjà essayer pendant les vacances d'ouvrir le parc la journée pour voir comment ça vie et après s'il faut nous les enlèverons.

J'ai bien retenu ce que vous avez dit par rapport aux comptes-rendus et dorénavant nous essaierons vraiment de mettre les interventions des uns et des autres.

Concernant cette commission cadre de vie,

Quels sont ceux qui sont pour ?

Quels sont ceux qui s'abstiennent ?

Quels sont ceux qui sont contre ?

	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
L'essentiel c'est Noyelles	22		
Agir, ensemble		4	
Avenir et progrès		3	
TOTAL	22	7	

Adopté à la majorité.

- FÊTES DU 22 AVRIL 2014 :

PRÉSENTATION DES ACTIONS CULTURELLES :

La quinzaine « Direction le ciel! » du 13 au 24 mai 2014 à la médiathèque François Mitterrand – Au programme : un spectacle, des ateliers et des expositions sur la thématique du « ciel », avec notamment un planétarium gonflable. Cette manifestation est réalisée en partenariat avec le service jeunesse, le forum départemental des sciences et le GAAC (groupement d'astronomes amateurs courriérois).

Le vernissage est prévu le mardi 13 mai à 18h avec la participation de la section sportive « Arts du cirque » du collège Pierre Brossolette.

La fête de la musique le 21 juin 2014 au Centre Culturel Évasion. Cette manifestation se déroulera en partie en plein air avec un repli sur le centre culturel en cas de mauvais temps.

L'idée générale est d'allier fête de la musique et écologie sur le thème du recyclage.

Au programme :

- Un spectacle jeune public « Pouët Pouët » de la Roulotte Ruche
- Une prestation de l'école de musique et de l'Avenir Musical,
- Un spectacle déambulatoire par le « Trio sélectif » qui utilise des matériaux de récupération en guise d'instruments, avec le soutien financier du FPH (Fonds de Participation des Habitants) et de l'Avenir Musical.
- Une prestation de percussions par les ados du Cube,
- Des animations de jeux traditionnels fabriqués à partir d'objets recyclés.

Les animations estivales par le service des sports, le centre social et le service culturel en direction de la population noyelloise seront reconduites aux dates et lieux suivants :

- Samedi 05 Juillet de 14h à 17h, Place Gallet,
- Samedi 19 Juillet de 14h à 17h, Parc des Boclets,
- Samedi 09 Août de 14h à 17h, Place de la Libération,
- Samedi 23 Août de 14h à 17h, Parc du 14 Juillet.

PROGRAMME DES FESTIVITÉS :

Bal populaire du 13 juillet,

Avant de faire le choix d'un prestataire, la commission est informée que, cette année, la finale de la Coupe du Monde de football aura lieu le Dimanche 13 Juillet à 21h, soit à la même date que le bal.

De ce fait, pour éviter un désengagement de la population, il est convenu de déplacer la date soit au Samedi 12 Juillet, soit au Lundi 14 Juillet.

Les membres de la commission ont choisi d'avancer le bal au Samedi 12 Juillet.

Pour le choix de l'animation musicale, Mme EDDRIOUICH Samantha ne participe pas au vote, celle-ci faisant partie des prestataires.

PRESTATAIRES	DÉSIGNATIONS	PRISE EN CHARGE, MAIRIE	TARIFS
SAMANTHA SHOW	Orchestre SÉBASTIEN trio festif	Scène Repas SACEM	1 100€
Orchestre CALYPSO	6 prestataires Chanteuse , chanteur/ percussionniste, clavier /chanteur, bassiste /chanteur, guitariste, batter	Scène Repas	1 500€ (orchestre + sonorisation + éclairage + transport)
DG PUB- ANIMATIONS	Orchestre Gérard DEREIN au complet 7 éléments + 1 technicien	Scène Repas collations, SACEM, loges	2 538€
Claude CARON ORCHESTRE Musette	9 musiciens accordéonistes, piano, chanteuse, chanteur, batter, bassiste, guitariste, trompettiste, saxophoniste	Scène Repas	5 200€
Orchestre Pascal LEJOSNE	Orchestre 1 saxophone, clavier et chant 1 batterie et 1 chanteuse	Une scène Repas	550€
DIVAN PRODUCTION	Orchestre ACCORDEMOTIONS	Une scène Repas	1 950€
DIVAN PRODUCTION	Orchestre CLAUDY MUSICK	Une scène Repas	1 950€
DIVAN PRODUCTION	Orchestre SÉBASTIEN	Une scène Repas	1 950€
LES AIGLES NOIRS	Orchestre belge 4 musiciens, dont 2 chanteurs	Une scène Repas	1 100€pour 5h 100€/ h sup
DG PUB ANIMATIONS	1h30 Sylvain TANIÈRE (conte sin père) 5 musiciens +1 régisseur	SACEM, Repas, Collations et technique et lumières	3 000€
DG PUB ANIMATIONS	1h30 Sylvain TANIÈRE (conte sin père) 5 musiciens+ 3 régisseurs	SACEM, Repas, Collations	5 100€

Les membres de la commission ont voté comme suit :

- Mme BANACH : Samantha show avec l'orchestre SÉBASTIEN pour 1100€
- M. BOULOGNE : Samantha show avec l'orchestre SÉBASTIEN pour 1100 € mais il souligne que l'orchestre CALYPSO semble également intéressant suite à l'extrait vidéo.
- Mme DHONDT : Samantha show avec l'orchestre SÉBASTIEN pour 1100 €
- M. PERRAULT : Samantha show avec l'orchestre SÉBASTIEN pour 1100€
- M. WAWRZYNIAK : Les AIGLES NOIRS pour 1100€(+100€heure supplémentaire).

Il émet le vœu de voir apparaître les frais de communication.

La proposition de Samantha show avec l'orchestre SÉBASTIEN pour 1100 € est retenue.

Repas de Ducasse du centre en juillet :

Il aura lieu le Dimanche 27 Juillet au Foyer Municipal.

PRESTATAIRES	DÉSIGNATIONS	PRISE EN CHARGE MAIRIE	TARIFS
JB SONORISATION Jackie BLONDEL	Sonorisation + DJ	Une scène Repas	300€
FREDDY STAL	Sonorisation + DJ	Une scène Repas	554,17€

Les membres de la commission ont retenu Freddy STAL qui était déjà intervenu l'année dernière et qui avait obtenu un vif succès.

Fête de la Libération, spectacle du 6 septembre :

PRESTATAIRES	DÉSIGNATIONS	PRISE EN CHARGE MAIRIE	TARIFS
SHOWPARADE LILLE N°1	2H30 NUNO RESENDE (Temps des cathédrales) KAMINI (Marly Gomont) BORIS (soirée disco, miss camping) INDRA et ses Danseurs(égérie des années 90)	Loges, puissance électrique Repas	16 789,95€
N°2	2H15 ALLAN THÉO (emmène-moi, sonar) KAMINI (Marly Gomont) BORIS INDRA et ses Danseurs (égérie des années 90)	Loges, puissance électrique Repas	16 880€
N°3	2H00 KAMINI (Marly Gomont) BORIS (soirée disco, miss camping) INDRA et ses Danseurs (égérie des années 90)	Loges, puissance électrique Repas	16 109,85€
N°4	2H30 LAMM BORIS (soirée disco, miss camping) INDRA et ses Danseurs (égérie des années 90)	Loges, puissance électrique Repas	19 586,08€
N°5	1H30 BAPTISTE GIABICONI en concert live avec ses musiciens	Loges, puissance électrique Repas	23 853,55€
N°6	1H30 NADYIA KEEN V	Loges, puissance électrique Repas	42 047,03€
N°7	2H00 INDRA et ses danseurs KEEN V	Loges, puissance électrique Repas	35 316,13€

N°8	2H00 NUNO RESENDE (Temps des cathédrales) KAMINI (Marly Gomont) KEEN V	Loges, puissance électrique Repas	34 145,08€
N°9	2H30 Julien THIEBAULX (Variétés Françaises) NUNO RESENDE (Temps des cathédrales) KEEN V	Loges, puissance électrique Repas	34 113,51€
N°10	2H00 INDRA KAMINI (Marly Gomont) NADIYA	Loges, puissance électrique Repas	21 944€
Patrick SÉBASTIEN CA VA ETRE TA FETE!	Orchestre + 5 musiciens	Une scène Repas son et lumière et technique	35 000€ (déplacement + hôtel + son + lumière et technique compris)
Patrick SÉBASTIEN ÇA VA ÊTRE TA FÊTE	Orchestre + 5 musiciens	Une scène Repas	29 000€ sans son et lumière sans technique
ORCHESTRE ATTRACTIF NEVADA	Orchestre 2 chanteuses, 2 chanteurs, 2 danseuses , 1 clavier	Une scène Repas	3 944€ à 6 738€
DIVAN PRODUCTION N°1	Génération Tubes Cocktail Tropical KEEN V	Une scène Repas Sécurité	25 000€
N°2	Génération Tubes Cocktail Tropical SHERIFA LUNA ET SON DJ	Une scène Repas Sécurité	15 825€
N°3	Génération Tubes Cocktail Tropical NADIYA	Une scène Repas Sécurité	15 825€
N°4	Génération Tubes Cocktail Tropical MANAU	Une scène Repas Sécurité	15 825€
N°5	Génération Tubes Cocktail Tropical LESLIE	Une scène Repas Sécurité	15 825€
N°6	Génération Tubes Cocktail Tropical NUNO RESENDE THE VOICE 2	Une scène Repas Sécurité	15 825€
N°7	Génération Tubes Cocktail Tropical VITAA	Une scène Repas Sécurité	15 825€
N° 8	Les années Goldman	Une scène	16 880€

	+ Génération Disco + DJ MAM' s	Repas Sécurité	
N°9	De Paris à Broadway Hommage comédie Musicale Génération Disco + LESLIE et ses musiciens	Une scène Repas Sécurité	15 825€
N°10	Cloclo for Ever / Show + 4 Claudettes Tribute to Carlos avec ses danseuses OLYMPE : Finaliste de the Voice	Une scène Repas Sécurité	18 190€
N° 11	Tribute to Mylène Farmer Génération Tubes VITAA la célèbre chanteuse du duo avec Maître Gims	Une scène Repas Sécurité	16 880€
N°12	DJ MAM' s + OLYMPE: Finaliste de the Voice	Repas Sécurité	18 190€
NATH' EVENEMENT N°1	Hugo DIAZ + Mickaël FORTUNATI + EMILE & IMAGE + ANIMATEUR 2H30	Repas	17 500€
N°2	Hugo DIAZ + Mickaël FORTUNATI + NADIYA + ANIMATEUR 2H30	Repas	17 500€
N°3	Hugo DIAZ + Mickaël FORTUNATI + HERMES HOUSE BAND et ses musiciens + ANIMATEUR 2H30	Repas	17 500€
N°4	Hugo DIAZ + Mickaël FORTUNATI + MANAU + ANIMATEUR 2h30	Repas	17 500€
N°5	Hugo DIAZ + Mickaël FORTUNATI + Yoann FREGET(gagnant de the voice saison 2) + TRIBUTE to BONEY'M + ANIMATEUR 2H30	Repas	18 200€
N°6	Hugo DIAZ + Mickaël FORTUNATI + Yoann FREGET + TRIBUTE to VILLAGE PEOPLE + ANIMATEUR 2H30	Repas	18 200€
N°7	Hugo DIAZ + Mickaël FORTUNATI + Yoann FREGET + Axel TONY + ANIMATEUR 2H30	Repas	18 200€

N°8	Hugo DIAZ + Mickaël FORTUNATI + Yoann FREGET + Julie ZENATI + ANIMATEUR 2H30	Repas	18 200€
N°9	Hugo DIAZ + Mickaël FORTUNATI + Yoann FREGET + Kenza FARAH + ANIMATEUR 2H30	Repas	18 200€
N°10	Hugo DIAZ + Mickaël FORTUNATI + Yoann FREGET + ANIMATEUR 2H30	Repas	14 200€
N°11	MAGIC SYSTEM sur bande (40mn) + 1ère PARTIE SUR, CAR PODIUM	Repas	ENTRE 25 000 ET 30 000€
N°12	MAGIC SYSTEM en LIVE (1h15mn) + 1ère PARTIE SUR, CAR PODIUM	Repas	AU DESSUS DE 40 000€

Les membres de la commission ont voté en proposant 2 choix comme suit :

- Mme BANACH : Propositions n°8 de DIVAN Production et n°12 de DIVAN Production
- M. BOULOGNE : Propositions n°8 de DIVAN Production et n°1 de NATH' Événement
- Mme DHONDT : Propositions n°1 de DIVAN Production et n°8 de DIVAN Production
- Mme EDDRIOUICH : Propositions n°12 de DIVAN Production et n°8 de DIVAN Production
- M. PERRAULT : Propositions n°8 de DIVAN Production et n°12 de DIVAN Production
- M. WAWRZYNIAK : Propositions n°5 de NATH' Événement et n°1 de NATH' Événement

La proposition n°8 de DIVAN Production avec Les années Goldman, Génération Disco et en vedette DJ MAM's pour 16 880 € est retenue en 1^{er} choix.

La proposition n°12 de DIVAN Production avec Olympe et DJ MAM's pour 18 190 € est retenue en 2^{ème} choix.

Fête de la Libération, spectacle pyrotechnique du 6 septembre :

PRESTATAIRES	DÉSIGNATIONS	PRISE EN CHARGE MAIRIE	TARIFS
VANO THIEVET	Composition Feu d'Artifice		3 790€
ONE EVENTS LIVE	Prestation éclairage façade		360€

La commission a retenu les deux propositions reprises ci-dessus.

Repas des Fêtes de la Libération :

Il aura lieu le Dimanche 7 Septembre au Foyer Municipal.

PRESTATAIRES	DÉSIGNATIONS	PRISE EN CHARGE MAIRIE	TARIFS
Richard WATSON	Des chansons des années 50 aux années 80 (50 chansons) 6h non stop	Une scène Repas	620€ (les charges, sono et déplacement compris)
JB SONORISATION Jackie BLONDEL	Sonorisation + DJ	Une scène Repas	300€
Orchestre DUO VERO	Orchestre + 1 chanteuse	Une scène Repas	De 600 à 1 500€ déplacement et charges comprises
Orchestre CALYPSO	6 prestataires Chanteuse , chanteur/ percussionniste, clavier/ chanteur,bassiste /chanteur, guitariste, batteur	Une scène Repas	1 500€ (orchestre + sonorisation + éclairage + transport)

La commission a retenu l'Orchestre CALYPSO en choix n°1 pour 1 500€ et JB Sonorisation en choix n°2 pour 300€.

SORTIES CULTURELLES :

Des sorties seront proposées à la population.

Il est envisagé d'aménager les tarifs afin de faire baisser le prix et ainsi donner la possibilité aux familles de participer.

- Organisation d'une journée sur Paris à définir (visite d'un château, le zoo de Vincennes, le cimetière du Père-Lachaise ...)
- Organisation d'une journée dans un parc à définir (Astérix, Paradisio...)
- Organisation d'une soirée dans un cabaret à définir (Le Canon d'Or, La Bonbonnière...)

Les propositions seront étudiées lors de la prochaine commission.

- Monsieur Le Maire : si vous avez des questions à poser, Sabine est là pour y répondre.

- Madame Maryvonne POULAIN : justement dans ce compte-rendu-là, nous voyons au moins que les personnes ont pu s'exprimer.

- Madame Annie DELANNOY : oui. Là nous voyons vraiment toutes les personnes, qui se sont exprimées.

- Madame Maryvonne POULAIN : nous voyons bien toutes les personnes qui se sont exprimées et moi, la seule chose que je voudrais c'est comme par le passé, si c'est possible d'avoir une fois par an, le détail des spectacles avec les places les recettes.

Nous l'avions fait, si c'était possible d'en avoir un, peut-être pas tous les trois mois, mais un tous les ans.

- Madame Sabine BANACH : *en septembre pour le Centre Culturel, car nous travaillons toujours de septembre à septembre et puis en début d'année calendaire pour la première commission des fêtes, pas de soucis.*

- Monsieur Daniel WAWRZYNIAK : *si nous pouvions avoir du matériel audiovisuel plus performant, ce serait très bien.*

- Madame Sabine BANACH : *oui, alors là, je vais faire une demande d'achat Monsieur Le Maire.*

- Monsieur Le Maire : *qu'est-ce que tu as dit ?*

- Madame Sabine BANACH : *un équipement audiovisuel plus performant, car j'ai voulu que l'on travaille effectivement avec un PC portable pour pouvoir visualiser certains artistes et certains événements que j'avais vu avant et donner une idée des groupes notamment au niveau débat.*

C'était plutôt effectivement sympathique et vivant et c'est le but d'une commission fêtes et cultures, le petit bémol c'est que l'on avait une connexion pas tip top et un PC qui date de la guerre.

- Monsieur Le Maire : *si vous travaillez souvent comme cela, nous investirons dans du matériel.*

- Madame Sabine BANACH : *merci, Monsieur Le Maire, c'est noté.*

- Monsieur Le Maire : *je n'ai pas dit que j'allais l'acheter, j'ai dit « si vous travaillez plus souvent comme cela ».*

- Madame Sabine BANACH : *mais nous allons travailler à chaque fois comme cela, donc vous pouvez investir pour le service fêtes.*

- Monsieur Le Maire : *pas que pour le service fêtes, pour tous les services.*

Concernant cette commission des fêtes :

Quels sont ceux qui sont pour ?

- Monsieur Patrice WETISCHEK : *je peux poser une question ?*

- Monsieur Le Maire : *oui.*

- Monsieur Patrice WETISCHEK : *je ne vois pas la différence entre la commission cadre de vie et la commission des travaux, non-pardon la commission des fêtes, on voit que les personnes se sont exprimées.*

Personnellement, je ne vois pas.

- Madame Maryvonne POULAIN : *ah, vous ne voyez pas ?*

Ben si, moi, je vois Monsieur WAWRZYNIAK, Monsieur BOULOGNE, Monsieur PERRAULT, j'ai vu, enfin, je l'ai lu donc...

- Monsieur Patrice WETISCHEK : alors là, oui la liste, parce que je reviens à ce qu'à dit Madame DELANNOY.

On ne sait pas exprimer, si, nous avons donné notre avis.

- Madame Maryvonne POULAIN : ils ont donné leur avis.

Par exemple, j'aurais aimé savoir que vous aviez demandé un numéro vert, dans le cadre de vie, par exemple, j'aurais vu Monsieur WETISCHEK demande un numéro vert.

- Monsieur Patrice WETISCHEK : un petit oubli, ça existe, je l'ai rectifié.

- Madame Maryvonne POULAIN : c'est pareil Monsieur, c'est Joëlle qui nous représente, Joëlle, si nous avons su avant pour le dépôt d'ordures, je lui aurait dit de poser la question dans le cadre de vie.

C'est comme LAFLUTTE, je l'ai appris hier soir donc je veux dire je lui aurais demandé de poser la question et c'est vrai que c'est intéressant d'ailleurs c'est pour cela que c'est aussi vivant une commission quand on peut faire voir qu'on est là et que nous nous intéressons aussi, et non pas juste un document.

- Monsieur Le Maire : de toute façon le but est toujours de participer.

- Madame Maryvonne POULAIN : exactement sinon ça ne sert à rien. Nous avons été élus par la population.

- Madame Annie DELANNOY : c'est ce que je voulais dire.

- Monsieur Le Maire : s'il n'y a pas d'échange, je ne vois pas l'intérêt de faire des commissions.

- Monsieur Daniel WAWRZYNIAK : c'est normal que l'on demande une synthèse et ce qui a été fait.

- Madame Maryvonne POULAIN : je veux dire, comme on le répète et comme on le dit, nous sommes conseillers municipaux et nous avons le droit de s'exprimer et élu par la population.

- Monsieur Le Maire : la commission des fêtes c'est bon, je pense que ça a été adopté à l'unanimité ?

	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
L'essentiel c'est Noyelles	22		
Agir, ensemble	4		
Avenir et progrès	3		
TOTAL	29		

Adopté à l'unanimité.

- TRAVAUX DU 23 AVRIL 2014 :

Monsieur BERNARD remercie les membres présents et excuse Monsieur HERBEZ Philippe, remplacé par Monsieur LEFER André.

S'agissant de la première commission de la nouvelle mandature, Monsieur BERNARD propose de dresser un état précis sur les dossiers inscrits au budget de l'année 2014 dans un premier temps, puis de travailler les projets à venir.

1) B.P. 2014

FOYER JULES VERNE

Ce bâtiment, désaffecté depuis plusieurs années, se dégrade de plus en plus. La tempête du 24 décembre 2013 a endommagé une partie de la toiture.

Une consultation a été lancée afin de désigner un maître d'œuvre chargé d'établir le cahier des charges de sa déconstruction.

Afin de mutualiser les prestations de service, a été intégré dans cette mission le désamiantage de la chaufferie de la salle des fêtes.

Le Cabinet PLASSON a été retenu pour un montant prévisionnel de 7 200 €TTC.

L'emplacement pourrait accueillir un béguinage.

ENTRETIEN DES ESPACES VERTS

Une procédure de marché public a été lancée afin de renouveler le marché d'entretien des espaces verts pour une période d'un an.

Le lot n° 1 : « Entretien des espaces verts et terrains de sport » a été attribué à l'entreprise PINSON.

Montant mini : 36 233,42 €TTC - Montant maxi : 108 727,00 €TTC

Le lot n° 2 : « Entretien du patrimoine arboré » a été attribué à l'entreprise BONNET.

Montant mini : 12 376,68 €TTC - Montant maxi : 37 130,04 €TTC

TRAVAUX DU COMPLEXE SPORTIF LÉO LAGRANGE

Le programme d'entretien et de rénovation engagé se poursuivra en 2014 par la réfection et l'isolation des toitures-terrasses du hall d'accueil et de la salle judo-musculation, ainsi que le remplacement des menuiseries bois extérieures et alu du hall d'accueil.

Les marchés viennent d'être attribués :

Lot n° 1 : « Réfection de chéneaux et terrasses » - Entreprise DETAM

Montant : 131 643,54 €

Lot n° 2 : « Remplacement de menuiseries » - Entreprise MODULA

Montant : 64 350,00 €TTC

Ces travaux sont subventionnés par l'état 20 %, et le Conseil général 60 %. Ils seront réalisés du 16 Juin au 16 Août 2014, et nécessitent la fermeture des salles.

RÉFECTION DES VOIRIES

Le programme de réfection de voiries d'un montant de 120 000 €TTC sera réalisé courant mai. Il concerne :

Voirie :

- pour partie : rues de Courtaigne, Provin, Pont-à-Vendin, Schaffner, Schumann

Trottoirs :

- pour partie : rues de Guéret, Lorette, Courtaigne, Monnet.

ÉCLAIRAGE PUBLIC

Le programme de remplacement des éclairages vétustes se poursuivra dans les rues du 19 Mars, des déportés, des fusillés.

La procédure de marché public est en cours.

LOGEMENTS RUES DE COURTAIGNE ET JOSEPH HAY

La construction de 36 logements, réalisée par Pas-de-Calais Habitat, débutera fin du 1er semestre 2014. La commune sera maître d'ouvrage des travaux de voiries sur le domaine public.

CITE DEBLOCK

Les travaux de VRD démarrent le 12 Mai 2014. Une réunion hebdomadaire sera programmée. Les membres de la commission qui le souhaitent peuvent participer à celle-ci.

2) LES PROJETS

RUE DU 14 JUILLET

Il s'agit de la restructuration de voirie (chaussée, trottoirs, enfouissement des réseaux) entre les rues Bultez et Watrelot. Des aménagements spécifiques seront créés afin de réduire la vitesse des véhicules. Une procédure de mise en concurrence sera lancée pour désigner un maître d'œuvre.

Monsieur BOULOGNE attire l'attention de la commission sur le mauvais état de la rue Dessinges.

Monsieur BERNARD, ainsi que les membres présents lors d'une précédente commission, l'informe s'être rendu rues Dessinges et du 14 juillet. Compte tenu de l'état de ces rues et des contraintes de trafic de chacune, il convenait de prioriser les travaux de la rue du 14 Juillet.

PRÉAU

Monsieur BERNARD présente le projet de création d'un préau (structure métallique) à l'école Basly.

Après étude du tableau comparatif des différentes propositions, la commission propose de retenir le modèle 4 poteaux avec récupération des eaux pluviales d'une surface de $7 \times 7 = 49 \text{ m}^2$.

Au regard de sa position dans la cour, l'option cloisonnement n'apparaît pas nécessaire.

RUE JOSEPH HAY

Monsieur BERNARD informe la commission du très mauvais état du mur de clôture d'une parcelle nous appartenant rue Joseph Hay.

La commission demande le chiffrage des travaux de démolition et la création d'un parking provisoire.

ÉCLAIRAGE PUBLIC

Monsieur BERNARD présente le programme de remplacement des Éclairages vétustes pour l'Environnement.

Celui-ci porte sur le remplacement des éclairages « type boule » et sur les lanternes les plus vétustes (+ 30 ans, représentant 30 % du parc). À terme, l'économie d'énergie sera de 50 %, soit 27 000 € par an.

Ces travaux seront subventionnés par la Fédération Départementale de L'Énergie et seront réalisés sur une période de 5 ans à 6 ans pour un montant brut d'investissement de l'ordre de 450 000 à 500 000 €

ÉCOMUSÉE

Un diagnostic a été réalisé par l'Association des Écomusées de France. Nous sommes dans l'attente du rapport. La commission s'accorde à convenir qu'il est nécessaire de finaliser le projet muséographique et culturel qui permettra de dimensionner la structure et de déterminer sa capacité d'accueil en terme de public.

Ces données sont un préalable nécessaire pour engager les études techniques et déterminer l'enveloppe financière.

LOTISSEMENTS RUES DUCLERMORTIER ET DU 10 MARS

Le SCOT (Schéma de Cohérence territoriale) impose de respecter des densités de construction, mais aussi sur une période de 5 ans, un pourcentage de 50 % de logements locatifs et 50 % de logements en accession. Il nous faut absolument combler celui-ci, à défaut, nos autorisations d'urbanisme seront refusées.

Ainsi, les deux projets de lotissement rue Duclermortier (8 lots libres) et rue du 10 Mars (19 lots libres) sont une opportunité.

Monsieur WAWRZYNIAK s'interroge sur le montant de l'estimation 400 000 € relatif aux démolitions et viabilisations des parcelles rue Duclermortier.

Monsieur BERNARD rappelle que le prix de vente du terrain est celui établi par France Domaine avant démolition.

Au regard d'autres opérations réalisées, le coût des travaux à exécuter avant la vente des parcelles se décompte comme suit :

Démolition de 4 habitations	4 x 55 000 €TTC =	220 000 €
Démolition de l'Ermitage		70 000 €
Remise en état des terrains		30 000 €
Viabilisation des terrains	8 x 10 000 €TTC =	80 000 €
	SOIT	400 000 €

La réunion est close à 16H30.

Dates des prochaines réunions de commission de travaux :

- Jeudi 26 Juin 2014
- Jeudi 11 Septembre 2014
- Mercredi 12 Novembre 2014
- Jeudi 15 Janvier 2015

- Monsieur Le Maire : concernant cette commission, Monsieur BERNARD est là pour répondre à vos questions.

- Monsieur Daniel WAWRZYNIAK : effectivement, nous voyons qu'il y a une synthèse, mais une synthèse très raccourcie, car concernant le préau de l'école on a discuté de la qualité de la toile de couverture, nous avons demandé à voir si nous ne pouvions pas avoir une toile garantie plus longtemps au cas où la société s'arrêterait, nous avons insisté un peu sur les protections de poteaux et là brutalement on dit la commission a débattu.

- Monsieur Maurice BERNARD : si on vous dit « le préau » Monsieur BERNARD présente le projet de création d'un préau, « présente le projet de création ».

- Monsieur Daniel WAWRZYNIAK : oui et bien on a simplement émis des avis qui ont été plus ou moins acceptés par tout le monde, donc, l'intérêt est de tous tomber d'accord sur un préau, et qu'il y avait besoin de protection et qu'effectivement il faudrait penser que le préau ne va pas servir que 5 ans, mais 20 ans et que dans ce cas-là, il faut voir avec l'entreprise.

C'est quand même les élus qui en ont parlé et qui ont acté des choses.

- Monsieur Maurice BERNARD : le principe était de retenir les notions après il faut travailler dessus.

- Monsieur Daniel WAWRZYNIAK : oui, c'est ce que l'on a fait, nous avons commencé le travail

- Monsieur Maurice BERNARD : et là, nous rencontrons un autre problème, c'est que ce préau ne convient pas aux enseignants et à Monsieur Le Maire, donc nous allons revoir le problème et nous allons certainement acheter un autre préau un peu plus grand, il sera sur mesure et qui va nécessiter à partir de là, la mise en œuvre d'un architecte pour le placer.

- Monsieur Bernard FINEZ : je pense aussi que toutes ces questions ont été posées justement lors de la commission et Monsieur Michel DUQUESNOY les a enregistrées et il devait contacter les fournisseurs et leur donner prochainement une réponse sur les questions que l'on a posées.

Mais aucunement, ils ne pouvaient se retrouver dans le compte-rendu que l'on a fait.

- Monsieur Daniel WAWRZYNIAK : si.

- Monsieur Bernard FINEZ : non, parce que le compte-rendu a été fait le jour de la commission et nous ne pouvons pas donner les questions-réponses alors que nous devons consulter les fournisseurs pour avoir les réponses sur la garantie et le changement possible de la bâche, sur les protections et ainsi de suite.

Tout cela à bien été posé en commission ?

- Monsieur Daniel WAWRZYNIAK : oui, mais on ne le retrouve pas dans le compte-rendu.

- Monsieur Bernard FINEZ : Monsieur DUQUESNOY a bien dit qu'il allait se renseigner auprès des fournisseurs et qu'il donnerait les réponses.

- Monsieur Hervé JANISZEWSKI : il ne faut pas oublier que ce sont des documents qui sont fournis à tous les conseillers municipaux, pas seulement à ceux qui font partie de la commission.

Je m'excuse quand j'ai lu cela, je n'en sais pas plus que ce que je savais avant.

D'accord sur les principes, mais c'est vrai que les questions de détail, que je n'ai pas suivi...

- Monsieur Bernard FINEZ : il fallait poser la question à notre collègue qui était présent, vous auriez su la réponse.

- Monsieur Daniel WAWRZY尼亚K : et bien c'est fait.

- Monsieur Le Maire : non, mais, je pense que la discussion que nous avons ici sur les commissions est quelque chose d'important.

Nous sommes en début de mandat, autant tout remettre à plat, voir au début comment les commissions fonctionnaient, comment elles fonctionnent, ce qui va et ce qui ne va pas et voir comment nous pouvons l'améliorer pour la suite.

Parce que comme je vous l'ai dit, ce qui m'intéresse dans les commissions c'est qu'il y ai des débats, c'est qu'il y ai des propositions et à la limite que les comptes-rendus reflètent, pas un peu, mais reflètent ce qui s'est passé durant ces commissions.

Donc, à l'avenir les comptes-rendus de commissions nous essaierons, non pas de faire comme un compte-rendu de conseil municipal, mais tout au moins développer les interrogations ou les propositions des uns et des autres.

- Monsieur Daniel WAWRZY尼亚K : là, c'est dommage, car nous avons eu un débat plutôt très constructif, un peu agité, mais très intéressant et constructif et nous ne le retrouvons pas.

- Madame Annie DELANNOY : et c'est vrai que pour ceux qui n'ont pas assisté à la commission, bien sûr on peut aller voir son copain, ça, ce n'est pas une réponse, ce n'est pas comme cela que ça doit être, ce sont les comptes-rendus qui doivent nous fournir les informations et nous devons pouvoir les garder.

Et nous n'allons pas aller rechercher notre copain dans 6 mois pour lui demander ce qui c'est passé lors de la commission du...

C'est comme cela que ça se passe.

- Monsieur Le Maire : à la limite ce que nous pouvons envisager c'est que lors du conseil municipal, peut-être au niveau des commissions municipales c'est d'enregistrer la séance.

Pourquoi pas ?

Je veux que les commissions fonctionnent, que nous fonctionnions bien, qu'il y ait des propositions et à la limite ce sera retranscrit dans les documents.

- Madame Maryvonne POULAIN : et que tout le monde soit intéressé parce que sinon à quoi ça sert que l'on vienne au conseil municipal et aux commissions si nous devons nous taire.

- Monsieur Le Maire : nous sommes d'accord, nous allons essayer d'améliorer cela pour les prochaines commissions.

- Madame Maryvonne POULAIN : non, mais c'est bon aussi pour les nouveaux, il faut qu'on sache que tout le monde a le droit de s'exprimer, nous ne sommes pas obligés de faire potiche et ne rien dire.

- Monsieur Daniel WAWRZYNIAK : concernant l'écomusée, j'avais soulevé une certaine ambiguïté qui m'a un peu interpellé parce qu'au fait c'est une décision municipale qui demande de faire un audit sur le contenu d'un musée.

Un musée municipal, or ce n'est pas un musée municipal, ne nous appartient que les bâtiments.

Or, comme il n'y a pas de convention entre le président du musée et nous, la mairie, je trouvais que c'était un peu ambigu.

Je ne veux pas dire que je suis « pour » ou « contre », je suis pour le fait que nous étudions ce problème de musée, mais ce qui m'interpelle c'est cette action un peu limite légale, pas de convention, on s'occupe du contenu du musée alors que nous ne devons nous occuper que des bâtiments.

C'était un peu ambigu et c'est un petit peu ce que je veux relever maintenant.

Ensuite, je me demandais quelle était la qualification de ce Monsieur qui fait un audit, à part qu'il est président de l'écomusée, pour moi, c'est un président, moi je suis secrétaire d'association, je n'ai aucune qualification particulière, lui, on ne sait pas.

C'est-à-dire qu'au niveau des musées, il y a des gens qualifiés, donc il y avait un peu tout cela.

J'avais un peu lancé ce débat-là, c'est pareil que l'on ne retrouve pas, mais je trouvais quand même que c'était une question importante.

Je suppose que ce rapport va voir un effet, ce n'est pas ce que l'on doit faire ou pas, c'est donner les moyens nécessaires pour engager les études techniques et entamer l'enveloppe lancée.

Comment allons-nous faire, parce que si nous décidons que le musée n'a pas de pièces intéressantes nous allons le rénover un minimum et dans ce cas-là est-ce que l'on devient gestionnaire du dépôt finalement, on prend la place du président ?

Nous avons quand même un petit problème à régler, je pense, avec cette association.

- Monsieur Le Maire : tout à fait, c'est-à-dire que l'expert est passé comme vous l'avez vu, il a sorti son rapport.

- Monsieur Daniel WAWRZYNIAK : non, nous ne l'avons pas vu.

- Madame Maryvonne POULAIN : non.

- Monsieur Alain ROGER : nous allons vous envoyer le rapport fait par l'expert parce que je pense que c'est important.

Comme vous pourrez le voir et nous en discuterons peut-être lors d'une commission culture parce que je pense que ce sera bien ou lors d'une commission des travaux.

- Monsieur Daniel WAWRZYNIAK : nous pouvons peut-être fusionner exceptionnellement des commissions.

- Monsieur Le Maire : voilà, c'est ce que j'allais dire parce que la gestion du musée, l'organisation du musée ne peut pas être différenciée de la mise en sécurité.

Parce qu'il faut voir est-ce que nous utilisons l'étage, est-ce que l'on ne l'utilise pas, quelles salles nous utilisons, quelles salles nous n'utilisons pas.

Est-ce que l'on va vers l'extérieur, où est-ce que l'on ne va pas vers l'extérieur ?

Honnêtement, quand j'ai lu le rapport, ça me fait peur, énormément peur parce qu'il y a énormément de choses à faire.

- Madame Annie DELANNOY : tu parles des locaux, là ?

- Monsieur Le Maire : que ce soit les locaux ou de l'organisation interne.

Ça me fait énormément peur, je ne sais pas comment l'association va pouvoir s'en sortir parce qu'il va leur falloir énormément de technicité, de connaissances pour vraiment faire d'un petit musée, un musée.

Nous pensions simplement qu'il fallait tout en gardant ce qui est actuellement existant, faire les rénovations à l'intérieur, or non.

Il faut que l'écomusée réorganise complètement tout ce qui se passe à l'intérieur, il faut qu'il y est premièrement une organisation, il faut qu'ils fassent un état de tout ce qu'ils possèdent à l'intérieur du musée, il faut que ce soit ranger par thématique, il ne faut pas qu'il y ait de mélange à l'intérieur pour dire d'avoir cette labellisation « musée ».

Il y a un travail de fond énorme.

- Monsieur Daniel WAWRZYNIAK : mais il se classe comme écomusée et non pas comme musée ?

- Monsieur Le Maire : Même un écomusée, nous allons vous envoyer le rapport vous allez voir, j'ai été sidéré du travail qu'il y a à faire que ce soit au niveau d'une association même nous, au niveau de la ville.

- Monsieur DANIEL WAWRZYNIAK : comment vous fonctionnez alors ? C'est un organisme privé, l'association, ça dépend d'une boîte privée ?

- Monsieur Le Maire : oui, mais les bâtiments nous appartiennent.

Les bâtiments systématiquement il faudra que nous les mettions à un moment donné en sécurité et tant que nous n'aurons pas effectué cette mise en sécurité, nous ne pourrons pas signer cette convention.

Et au vu du rapport, il faudra savoir comment eux s'organisent.

- Monsieur Daniel WAWRZYNIAK : est-ce que l'on pourrait également avoir un exemple de cette convention, que l'on comprenne qu'elles sont les enjeux techniques muséographiques et les mises en jeu technique de la sécurité, parce que là, nous ne savons pas trop.

Nous aimerions avoir le contenu du contrat et de la convention, que l'on se mette en rapport avec l'audit au point de vue sécurité et l'audit qualitatif du contenu du musée.

C'est important parce que là, on s'égare.

- Monsieur Le Maire : ce n'est pas que l'on s'égare c'est que le tout forme un ensemble.

Nous ne pouvons pas dissocier la sécurité de l'organisation et de ce qui se passe à l'intérieur du musée.

ça devient réellement complexe , il y a vraiment un gros travail de fond à faire collectivité et association parce que comme tu l'as dit c'est bien une association qui gère l'écomusée.

- Monsieur Maurice BERNARD : à voir s'ils ont également le droit d'utiliser le nom « Écomusée ».

- Monsieur Daniel WAWRZYNIAK : ah oui, mais tout à fait.

- Monsieur Maurice BERNARD : ça va très loin.

- Monsieur Le Maire : nous allons vous fournir le rapport et ensuite nous organiserons une commission conjointe.

- Madame Maryvonne POULAIN : nous pouvons en faire une « extra ».

- Monsieur Le Maire : oui.

- Madame Maryvonne POULAIN : au moins nous entendrons tous le même son de Cloche, ça évitera des débats.

- Monsieur Le Maire : oui, nous pouvons réunir tout le conseil municipal.

- Madame Maryvonne POULAIN : surtout que vous l'avez dit vous même, quand on remonte à une première étude de 40 000,00 € en février 2011, vous aviez même parlé de la page complète qui était parue dans le journal comme quoi c'était vraiment quelque chose qu'il fallait prendre en compte.

Je pense que l'office du tourisme emmenait aussi les gens pour le visiter, je pense que là, il y a vraiment à discuter parce que ce serait dommage que ce musée ferme, c'est quand même une belle chose.

Même si ce n'est pas, on va dire un « grand » musée, les gens qui y vont, ont tous la même réflexion, et il avait quand même des idées comme ouvrir le jardin et c'est vrai que cela est très bien.

- Monsieur Le Maire : c'est pour cela qu'il faut tenir compte de tous ces paramètres.

- Madame Maryvonne POULAIN : après c'est vrai qu'il faut aussi la sécurité parce que si on nous envoie des personnes et qu'on nous dit ensuite ils ne sont pas en sécurité, c'est vrai que nous sommes les propriétaires du bâtiment, nous sommes aussi mis en cause.

- Madame Annie DELANNOY : il ne faut pas être expert pour le voir, la rampe, ce n'est pas grand-chose, la rampe, ça fait des mois que nous aurions pu faire quelque chose, parce qu'en attendant, c'est peut-être illégal, mais nous sommes obligés de faire attention quand on Descend.

Ce n'est pas grand-chose de sceller la rampe.

- Monsieur Le Maire : mais, ça va être un travail de titan.

- Madame Annie DELANNOY : oui, mais il y a des petites choses que nous pouvons faire tout de suite.

- Monsieur Le Maire : je ne sais pas s'il y a des petites choses que nous pouvons faire tout de suite.

- Madame Annie DELANNOY : la rampe qui est décelée du mur, ce n'est pas grand-chose et ça, nous pouvons le faire.

- Monsieur Le Maire : oui, ça nous pouvons la sceller, mais après c'est vraiment un travail d'ensemble.

- Madame Annie DELANNOY : après il y a d'autres choses, mais il y a quand même des petites choses qui mettent les gens en danger. Comme là, je vous dis cette rampe, ça m'a choquée dimanche elle est comme cela depuis des mois.

- Monsieur Le Maire : nous ferons une réunion assez rapidement là dessus.

- Madame Maryvonne POULAIN : on fait un conseil municipal.

- Monsieur Le Maire : oui tout à fait, bien sûr.

- Monsieur Patrice WETISCHEK : l'écomusée, c'est mission impossible. Faire l'inventaire de tout ce qu'il y a dedans, tout le monde le sait, c'est impossible.

Concernant les travaux si nous n'avons pas l'aide de la mairie, c'est mission impossible également.

- Monsieur Le Maire : oui.

- Monsieur Patrice WETISCHEK : l'étage doit être condamné, ça pas de problème, quand j'ai lu le rapport, l'étage doit être condamné, ça il n'y a pas de problème et il faut faire une extension.

Alors une extension, quoi prévoir comme extension.

Et le musée, moi je dis que nous devrions être contents. Si jamais il y a un grave accident, qui va en prison, Monsieur Le Maire et Monsieur DELVALLEZ Bénoni.

- Madame Maryvonne POULAIN : ce ne sera que Monsieur Le Maire.

- Monsieur Patrice WETISCHEK : et Monsieur DELVALLEZ, Président de l'association.

Il faut faire très attention.

Sur une autre municipalité, les maires auraient dit « terminé » nous fermons le musée.

Il ne faut pas se mettre des œillères.

- Madame Annie DELANNOY : ça fait déjà des années que l'on précise cela.

- Monsieur Patrice WETISCHEK : soyons un peu content de la situation actuelle.

Nous allons de gauche à droite, nous essayons d'améliorer, nous essayons d'améliorer, mais nous ne pouvons pas être trop exigeants.

C'est mon avis et sur ma photo lors de la campagne, j'ai dit, moi je tiens à deux choses l'écomusée et le terri.

J'y étais encore cette après-midi avec des enfants et Bénoni, donc j'y tiens à l'écomusée, mais c'est mission impossible.

- Monsieur André LEFER : je peux parler ? Pour essayer de répondre, je pense que si la décision d'améliorer le bâtiment et effectivement au point de vue sécurité et de distribution interne à ce moment-là, il y a évacuation de tous les stocks d'objets, c'est à ce moment que nous pouvons faire un tri et l'inventaire de tout ce qui existe.

Nous déménageons tout et nous mettons cela dans des locaux disponibles et au moment d'entreposer nous dressons la liste des objets. Et après nous pouvons les répartir par système.

- Monsieur Bernard FINEZ : de toute façon, vu l'état des bâtiments il y aura des travaux importants qui vont nécessiter l'évacuation des objets.

- Monsieur Patrice WETISCHEK : je ne sais pas si la personne qui est venue a bien compris.

Cette personne-là, voulait voir un grand musée, en plein centre-ville de Noyelles qui attirait les jeunes, alors que nous lui avons montré un petit musée écologique, un écomusée véritablement où nous présentions la vie des Noyellois et non pas un musée représentant la vie des Noyellois et cela cette personne-là, n'a pas compris.

- Monsieur Patrick BOULOGNE : si je peux me permettre, je pense que la mairie prend de grand risque en laissant rentrer des jeunes dans l'écomusée.

Même si c'est bien, si c'est convivial, même si on se demmerde, je pense que nous prenons, un grand risque.

- Monsieur Patrice WETISCHEK : nous n'avons jamais eu 50 personnes.

- Monsieur Patrick BOULOGNE : tu n'as pas besoin d'avoir 50 personnes.

Une seule personne, un gosse qui grimpe à l'étage, qui tombe, qui se tue.

- Monsieur Patrice WETISCHEK : impossible, ils sont trop surveillés.

- Monsieur Le Maire : oui, mais un accident est vite arrivé.

- Madame Maryvonne POULAIN : c'est idiot.

- Monsieur Le Maire : il ne faut surtout pas jouer avec la sécurité, ça, c'est le premier critère.

Donc, il y a vraiment un gros travail à faire et nous allons vraiment nous concentrer sur l'écomusée, mettre toutes les personnes autour de la table, bien réfléchir à ce que nous allons faire, mais c'est un gros travail et cela va prendre du temps.

Nous pouvons y arriver, à partir du moment où c'est la volonté de la collectivité de garder l'écomusée et c'est notre volonté, donc nous ferons les travaux nécessaires, mais après le plus important ce sera la gestion.

- Monsieur Maurice BERNARD : moi je me pose la question concernant la pérennité de ce musée, si jamais Bénoni baisse les bras, que va devenir ce musée ?

Comment pérenniser celui-ci ?

- Madame Maryvonne POULAIN : c'est bien pour cela qu'il faut refaire une commission uniquement là-dessus.

- Monsieur Maurice BERNARD : je ne rappellerais l'origine de l'ouverture de ce musée.

- Madame Maryvonne POULAIN : bien sûr.

- Monsieur Maurice BERNARD : je vous rappelle que c'était quand même un squat à l'origine.

Merci pour eux, Monsieur Le Maire je m'excuse.

- Monsieur Le Maire : oui, mais c'est sûr, mais maintenant il est là et c'est une bonne chose.

Maintenant, il faut trouver le moyen de le remettre en sécurité et de le faire vivre.

- Madame Maryvonne POULAIN : concernant les lotissements rue Duclermortier, rue du 10 mars. La démolition des 4 habitations, ce sont lesquelles les 4, puisque l'ermitage après vient en dessous, il y a les trois maisons que nous avons rachetées, le salon de coiffure ?

- Monsieur Maurice BERNARD : derrière l'ermitage, il y a où sont actuellement les Roumains qui sont installés, derrière, il y a encore un bâtiment.

- Monsieur Daniel CAPILLON : derrière MICHELETTI.

- Monsieur Maurice BERNARD : voilà.

- Madame Maryvonne POULAIN : et finalement, excusez moi, mais ça me reste au travers de la gorge, les terrains sont déjà sur le bon coin, de 460 m² à 694 m², ça fait du 130 € le m².

Quand on compte le prix qu'il va l'acheter, si soi-disant il met vraiment 400 000 € là-dessus c'est quoi son intérêt à ce promoteur ?

- Monsieur Le Maire : pour revenir là-dessus, parce que j'ai lu le compte-rendu du conseil municipal et je n'ai pas pu donner les explications qu'il fallait.

Concernant ce terrain, ça fait plusieurs années que nous essayons de la vendre, nous avons déjà eu rendez-vous avec des bailleurs sociaux et des privés, nous avons eu d'autres rendez-vous avant LOTINORD.

Les personnes ont essayé de faire une étude qui était équilibrable voire bénéficiaire pour eux et ils n'y sont pas arrivés.

À un moment donné, nous avons eu des rapports avec LOTINORD qui est quand même une grosse structure.

- Madame Maryvonne POULAIN : oui, sauf que Monsieur, ça ne fait qu'un an qu'il est...

- Monsieur Le Maire : oui, mais la société par elle-même, c'est une grosse société.

Je pense qu'ils ont des moyens financiers tout autre au niveau des démolitions. Je pense qu'ils doivent avoir des appels d'offres à l'année ou des trucs de ce genre-là avec des sociétés parce que je pense qu'il va travailler avec une société pour dire de pouvoir rentabiliser ce genre d'opération.

Ça, c'est une chose, pour nous, c'était une opportunité de vendre ces terrains.

Ces terrains n'ont pas été lapidés au niveau prix comme j'ai pu le lire un peu entre les lignes du compte-rendu du Conseil Municipal.

Si nous démolissions tout cela, nous en avons pour 400 000,00 €.

Imaginons qu'après les démolitions nous vendions les terrains, si nous vendons des terrains sur Noyelles, nous pouvons estimer une vente de terrain environ à 100 € le m², c'est à peu près cela sur Noyelles.

Il y a 5 797 m², ce qui nous fait en gros 580 000,00 €, c'est-à-dire que si nous avons fait les démolitions à notre charge nous en aurions eu, si nous voulions les vendre pour 580 000,00 €, C'est-à-dire le différentiel entre 580 000,00 € et 400 000,00 € ça fait 180 000,00 €.

Là, nous vendons les terrains 105 000,00 €, tout en sachant que nous n'avons pas les frais de notaire, ils sont à la charge du promoteur. Nous n'avons pas non plus les expertises amiantes à faire, c'est eux qui le font.

À notre niveau, ce n'est quand même pas une opération si mauvaise que cela, bien au contraire, parce que comme je vous le dis ça fait plusieurs années que nous essayons de les vendre et nous n'y sommes jamais arrivés.

Ça, c'est une chose.

Deuxième chose qu'il faut savoir, c'est que sur la commune nous sommes tributaires également du SCOT, le schéma de Cohérence Territoriale.

Ce schéma territorial nous impose sur une durée de 5 ans d'avoir un équilibre entre le locatif, des logements sociaux en location et les accessions en propriété.

Actuellement, nous sommes en déficit au niveau des accessions en propriété, c'est-à-dire que nous avons à peu près une vingtaine de logements de différence.

Ce qui fait que ces 8 logements-là viennent combler ce déficit.

Et il faut savoir également que lorsque nous avons un déficit, les permis de construire peuvent être refusés par la suite, ça, c'est également une chose à savoir.

Comme je vous le dis, pour nous ce n'est pas une opération qui est négative loin de là, au contraire, car ça nous permet de refaire la ville dans la ville parce que cette ville quand nous faisons de la réserve foncière, c'est bien d'essayer ensuite de refaire la ville dans la ville.

Pourquoi nous avons racheté les habitations qui se trouvaient rue Duclermortier, parce que nous savions éperdument que notre volonté était de vendre ces logements avec l'ermitage, si nous ne vendions que l'ermitage tout seul, nous aurions eu des difficultés à le vendre parce que l'ermitage c'est quand même quelque chose d'enclaver, tandis que là, en ayant acheté des logements qui se trouvent rue Duclermortier cela nous permettaient des ouvertures de ce côté.

Ce n'est pas du tout une mauvaise opération, bien au contraire.

Ça, c'est ce que je voulais rajouter au niveau de ce point.

- Madame Maryvonne POULAIN : *mais les 400 000,00 €, ça, c'était la somme que nous, nous aurions du mettre pour le faire, non pas ce Monsieur parce que sinon c'était incompréhensible.*

- Monsieur Le Maire : *tout à fait.*

- Madame Maryvonne POULAIN : *c'était incompréhensible, parce que 400 000,00 € + 105 000,00 € et il va avoir quoi, je me disais c'était quoi le but ?*

- Monsieur Le Maire : *non, lui ça ne va pas lui coûter 400 000,00 €.*

- Madame Maryvonne POULAIN : *voilà, il y a une explication.*

- Monsieur Le Maire : *non, sinon il ne l'aurait jamais racheté.*

- Madame Maryvonne POULAIN : *c'est pour cela, nous étions en train de comptabiliser et nous nous disions que ce n'était pas possible.*

- Monsieur Maurice BERNARD : *à ces 400 000,00 €, il faut rajouter les 105 000,00 € qui vont servir quand même à l'enfouissement des réseaux et la chaussée et les trottoirs de la rue Duclermortier.*

Avec les 105 000,00 € que nous allons récupérer, nous allons pouvoir faire l'enfouissement des réseaux, une partie de la chaussée et les trottoirs de la rue Duclermortier.

- Madame Maryvonne POULAIN : *et les espaces verts nous les gardons, nous serons obligés de les garder ?*

- Monsieur Le Maire : *oui, les espaces verts, c'est nous qui allons les entretenir.*

- Madame Maryvonne POULAIN : *et je sais que c'est une question subsidiaire, mais ça à rapport la dedans, l'ermitage vous aviez fait refaire une cuisine, une salle de bain pour les personnes qui y sont, vous allez en faire quoi des personnes ?*

- Monsieur Le Maire : *nous allons les reloger.*

- Madame Maryvonne POULAIN : *vous allez les reloger ?*

- Monsieur Le Maire : *oui.*

- Madame Maryvonne POULAIN : *il y en avait déjà qui avaient été relogés, il me semble ?*

- Monsieur Le Maire : *oui, il y a une famille qui est relogée rue Sadi Carnot.*

Il faut que l'on voit cela, même rapidement parce que je pense qu'au niveau de LOTINORD si tout va bien, je pense qu'en septembre ça devrait débiter.

- Madame Maryvonne POULAIN : *si c'est déjà sur le bon coin.*

- Monsieur Le Maire : *apparemment, d'après les échos que nous avons, il y a plein de demande.*

Les parcelles apparemment seraient vendues assez rapidement.

Pas d'autres questions concernant cette commission ?

Quels sont ceux qui sont pour ?

Quels sont ceux qui s'abstiennent ?

Quels sont ceux qui sont contre ?

	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
L'essentiel c'est Noyelles	22		
Agir, ensemble		4	
Avenir et progrès		3	
TOTAL	22	7	

Adopté à la majorité.

- Madame Maryvonne POULAIN : Monsieur Le Maire, juste pour revenir, c'est que je suis d'accord avec vous pour les commissions soient vivantes et justement c'est pour cela que nous votons contre la plupart, à part les fêtes où il nous a semblé que c'était celle quand même qui était la plus claire, mais Maurice nous ne t'en voulons pas, d'ailleurs tu fais même l'effort maintenant de....

Au fait les travaux, nous avons oublié de poser la question.

Les travaux de la Cité Deblock, ils devaient commencer le 12 mai, ils sont commencés ?

- Monsieur Maurice BERNARD : c'est parti.

- Madame Maryvonne POULAIN : c'est parti, donc là, vous allez avoir une réunion hebdomadaire et vous avez déjà fixé le jour de celle-ci.

- Monsieur Maurice BERNARD : je ne peux pas encore donner plus de renseignements parce que je rentre de vacances aujourd'hui, d'ailleurs ça fait deux heures que je suis rentré.

Donc demain je serai sur le terrain et vous aurez plus d'informations.

- Monsieur Jean-Michel SKOTARCZAK : il y a eu une réunion, je pense, Michel a du s'y rendre.

- Monsieur Maurice BERNARD : oui, il y a eu une réunion la semaine dernière, je n'étais pas présent.

- Madame Maryvonne POULAIN : il y a déjà eu une réunion de chantier ?

- Monsieur Maurice BERNARD : oui une réunion pour le démarrage de chantier.

- Madame Maryvonne POULAIN : oui, mais pas avec les personnes, parce que là, vous marquez qu'il allait avoir une réunion hebdomadaire, donc vous allez donné le jour, l'heure pour tout le monde ?

Enfin, tout le monde, ceux de la commission des travaux.

- Monsieur Maurice BERNARD : ne vous inquiétez pas, ça va être fait.

- Madame Maryvonne POULAIN : oui, même les conseillers, nous avons le droit d'y assister.

- Monsieur Maurice BERNARD : je rappelle que le chantier sera ouvert à tous les conseillers.

- Monsieur Daniel WAWRZY尼亚K : il faudrait préciser aux Conseillers quand ont lieu les réunions de chantier s'ils doivent y aller.

- Monsieur Le Maire : pardon Daniel.

- Monsieur Daniel WAWRZY尼亚K : il faut préciser aux Conseillers qui veulent aller voir le chantier quelles sont les dates de ces réunions de chantier.

- Monsieur Maurice BERNARD : oui, je sais que la date a été retenue, mais je ne l'ai pas.

- Monsieur Le Maire : d'après ce que me dit Marc, ce serait le jeudi après-midi, à 14h00.

4) DÉCISIONS PRISES EN VERTU DE L'ARTICLE L2122-22 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES :

Afin de donner davantage de lisibilité à l'assemblée pour les différentes décisions, Monsieur Le Maire propose de les classer selon des thématiques et non plus en fonction de leur ordre chronologique.

*** TRAVAUX – ENTRETIEN :**

2014-55 : signature d'un contrat avec la Société SOCOTEC, représentée par Madame DECROIX Frédérique, Ingénieur Technico Commerciale, et relatif à : « VÉRIFICATION PÉRIODIQUE DES BÂTIMENTS COMMUNAUX ».

Il s'agit des vérifications des installations électriques, de chauffage, de ventilation, de gaz, des EPI, des systèmes d'élévations et des points d'ancrage sur les terrasses.

Le montant des prestations s'élève à : 22 054,00 €TTC pour 4 années.

2014-56 : signature d'une convention avec l'association 3ID représentée par Monsieur Robert MIELOCH, Président et relative à l'actualisation des engagements réciproques de la mairie et de l'instance intercommunale d'insertion dans la mise en place du nouveau dispositif Brigade verte (entretien des terrains communaux).

Ce dispositif a pour objectif la redynamisation et la pré-qualification de 5 personnes de la commune de Noyelles-sous-Lens.

La présente convention a été établie pour une durée de 12 mois, soit du 1er janvier au 31 décembre 2014, renouvelable par tacite reconduction.

La commune participera aux frais d'entretien et d'amortissement de la brigade sous la forme d'une subvention annuelle de 42 625 €(5 500 heures x 7,75 €) par brigade.

Le règlement mensuel s'effectuera sur présentation du mémoire comptable et du détail des heures réalisées.

2014-62 : signature d'un contrat avec SOGELINCK, et relatif à : « SÉCURISATION ET GESTION DES RÉSEAUX »,

Il s'agit de la gestion des déclarations de travaux et d'intention de commencement des travaux (DICT).

Le montant des prestations s'élève à : 900,00 €TTC.

2014-66 : signature d'un contrat avec le Cabinet PLASSON à HARNES, représentée par Monsieur CHOQUET Alain, et relatif à : « Maîtrise d'œuvre - Travaux de désamiantage et de démolition d'un bâtiment rue Jean-Jaurès ».

Le montant des honoraires s'élève à : 7 200,00 €T.T.C.

2014-67 : signature d'un contrat avec les sociétés :

- DETAM à ISBERGUES, représentée par Monsieur Christophe DETAMMAECKER, Président, et relatif à : « COMPLEXE SPORTIF LÉO LAGRANGE - LOT N° 1 - RÉFECTION DE CHÉNEAUX ET DE TERRASSES

Le montant des prestations s'élève à : 131 643,54 €TTC

- MODULA à AUBIGNY EN ARTOIS, représentée par Monsieur Didier DUTOUQUET, Gérant, et relatif à : « COMPLEXE SPORTIF LÉO LAGRANGE - LOT N° 2 - REMPLACEMENT DE MENUISERIES »

Le montant des prestations, option comprise, s'élève à : 64 350,00 €TTC

*** ADMINISTRATION GÉNÉRALE :**

2014-60 : signature de l'avenant n°3 avec la SMACL ayant pour objet la révision de la cotisation afférente aux garanties « Dommages causés à autrui – Défense recours ».

- cotisation provisionnelle émise à l'échéance 2013 : 8 818,27 €H.T.
9 611,91 €T.T.C.
- cotisation définitive pour l'année 2013 : 9 755,66 €H.T.
Montant des salaires bruts versés en 2013 10 633,67 €T.T.C.
(3 251 886 €x 0,30%)
- cotisation à percevoir au titre de l'avenant : 937,39 €H.T.
Soit : 1 021,76 €T.T.C.

*** DEVELOPPEMENT SOCIAL :**

2014-57 : signature d'un contrat de location avec l'association « Les amis du gîte » pour la location d'un gîte individuel à NEMPONT SAINT FIRMIN du lundi 14 avril, 10h00, au mardi 15 avril 2014, 18h00.

Il s'agit d'un « atelier balade » dans le cadre de l'action « Cuisiner et s'activer sans se ruiner ».

Cette location concerne 14 adultes.

Le montant de la prestation s'élève à 237,60 €

2014-59 : signature d'une convention avec l'association Accueil 9 de cœur représentée par Monsieur DEMANZE, Directeur et relative aux supervisions dans le cadre du Lieu Accueil Parents-Enfants encadré par Monsieur LIOTARD Laurent au centre social Kaléïdo.

La prestation se déroulera le jeudi 17 avril 2014 de 10h00 à 12h00 et le jeudi 05 juin 2014 de 10h00 à 12h00.

Le montant de la prestation s'élève à 110 €T.T.C., frais kilométriques inclus pour 2h00 d'intervention soit 220 €T.T.C. Pour les supervisions.

** CULTURE ET FETES :*

2014-58 : signature d'une convention avec l'association Samantha Show représentée par Madame Samantha LEBAS-EDDRIOUCH, Présidente et relative à l'animation du repas bouches en cœur qui se déroulera le jeudi 17 avril 2014 après-midi en salle des fêtes.

Le montant de la prestation s'élève à 200 €

L'organisateur prendra à sa charge les droits de SACEM ainsi que les frais de restauration des artistes et des techniciens qui les accompagnent le jour de la représentation.

2014-61 : signature d'un contrat de cession avec l'association « l'atelier des songes » représentée par Madame Aude POUPART-LAFARGE, trésorière et relatif à une intervention intitulée « récits de lune » par Laëtitia (conteuse) qui se déroulera le 21 mai 2014 pour les enfants de 3 à 6 ans au Centre Culturel Évasion à 16h00.

Le montant de la prestation s'élève à 680 €net, frais de déplacement inclus.

2014-64 : signature d'un contrat de location avec le Département du Nord-Forum des Sciences représenté par Monsieur Patrick KANNER, Président et relatif à la mise à disposition d'une exposition intitulée « CIELS » qui se déroulera du 07 au 28 mai 2014 inclus à la bibliothèque.

Le montant de la location s'élève à 1 200 €

Les frais de transport et l'assurance « clou à clou » sont à la charge de l'emprunteur.

L'emprunteur souhaite la mise à disposition d'une personne pendant une journée pour la formation des animateurs de l'exposition (200 €par personne et par jour) soit : 200 €+ défraiement 22,94 €
Le coût global de la prestation s'élève à 1 422,94 €

2014-65 : signature d'un contrat de cession avec la Compagnie de Marionnettes Babayaga représentée par Madame Christine, Président et relatif à une représentation du spectacle « CIRQUE DIVERS » qui se déroulera le 23 avril 2014 au Centre Culturel Évasion.

Le montant de la prestation s'élève à 950 €T.T.C. (TVA non applicable, selon l'article 293b du CGI).

2014-68 : Cette décision annule et remplace la décision n°2014/47 en raison d'une erreur commise au niveau du mois de la prestation.

Signature d'un contrat de cession avec l'association METRONOME représentée par Monsieur Christian TACQUET, Président et relatif à la prestation du spectacle intitulé « FRENESIE » qui se déroulera le 1er mai 2014 au foyer municipal de 12h00 à 19h00.

Le montant de la prestation s'élève à 2 630,00 €H.T., soit 2 774,65 €T.T.C.

2014-69 : fixation des tarifs pour l'encaissement du spectacle intitulé « Récits de lune » qui se déroulera le mercredi 21 mai 2014 au Centre Culturel Évasion à 16h00, comme suit :

- 4 €les enfants,
- 2 €les adultes.

*** VACANCES SENIORS :**

2014-71 : signature d'un contrat de cession avec l'association RELAIS VACANCES LOISIRS DU GIFFRE représentée par Monsieur Benoît DUBOIS, Directeur et relatif à un séjour pour un groupe de 48 personnes du 13/09/2014 au 20/09/2014 dans le relais Le Bérrouze à SAMOENS (74340).

L'heure d'arrivée est prévue à 17h00 et l'heure de départ à 10h00.

Le montant du séjour s'élève à 18 609,60 €

2014-72 : fixation des tarifs pour le séjour en Haute Savoie qui se déroulera du 13 au 20 septembre 2014 comme suit :

- chambre double imposable : 515,00 €par personne,
- chambre double non imposable : 330,00 €par personne,
- chambre individuelle imposable : 592,00 €par personne,
- chambre individuelle non imposable : 407,00 €par personne.

Concernant ces décisions, si vous avez des questions à poser.

- Madame Maryvonne POULAIN : juste Monsieur Le Maire c'est très bien dans ce sens-là, on y comprend mieux, mais il en manque deux, le 2014/63 et la 2014/70, même si elles ont été annulées, ce serait bien de savoir, de mettre les décisions annulées.

Parce que là, je les ai cherchées et je me demande à quoi elles correspondent.

- Monsieur Le Maire : ce sont des décisions annulées.

- Madame Maryvonne POULAIN : ce sont des décisions annulées ?

- Monsieur Le Maire : oui, tout à fait.

Nous les mettrons à la fin sous forme de thème.

Autant pour moi, Maryvonne, elles n'ont pas été annulées.

Ce sont des décisions qui ne sont pas revenues de la signature.

- Madame Maryvonne POULAIN : elles concernent quoi ?

- Monsieur Marc GOSCIANSKI : elles concernent des régies et nous ne pouvons pas les mettre dans le compte-rendu tant que le receveur municipal ne les a pas signées.

- Madame Maryvonne POULAIN : c'est vrai que parce que là, comme c'est mis dans le désordre, pour récupérer toutes les décisions.

- Monsieur Le Maire : la prochaine fois, ce que nous ferons c'est que nous préciserons en attente du retour de la signature.

- Madame Maryvonne POULAIN : oui, voilà comme cela nous retrouvons bien toutes les décisions.

- Monsieur Le Maire : nous avons fait ce système pour que ce soit plus clair.

- Madame Maryvonne POULAIN : oui, parce que même lorsque nous avons fait un emprunt, il y avait un emprunt d'un million d'un côté, un emprunt de 800 000 de l'autre.

Et comme c'est quand même dans les décisions, c'est bon à savoir.

- Monsieur Hervé JANISZEWSKI : la 2014/56, juste si on pouvez avoir un tableau récapitulatif des emplois titulaires, des emplois précaires, AVENIR.....

- Monsieur Le Maire : ok.

- Madame Maryvonne POULAIN : c'est toujours Monsieur MIELOCH ?

- Monsieur Le Maire : oui toujours. Je vais demander à 3ID qu'il me fasse un tableau récapitulatif des personnes.

- Monsieur Daniel WAWRZYNIAK : plus globalement parce que nous avons nos employés depuis très longtemps, nous avons des nouveaux après nous avons des employés avec des contrats particuliers, si nous pouvions avoir un jour un tableau de synthèse, histoire qu'on sache où nous en sommes.

Et dans cette synthèse, intégrer également ces personnes de 3ID que l'on sache combien il y a de personne travaillant pour l'entretien du maintien de la ville, au sein de la ville de Noyelles.

- Monsieur Le Maire : actuellement, nous avons 5 personnes.

De toute façon, nous allons faire un nouveau trombinoscope parce que c'est vrai que le personnel bouge. Normalement, c'est à l'étude, nous allons refaire des photos de tout le monde et faire comme nous avons fait auparavant.

Je pense que ce sera bien pour tout le monde d'avoir la liste des employés municipaux.

- Madame Maryvonne POULAIN : oui, parce que quand nous avons reçu le courrier, vous disiez que vous alliez présenter le Conseil Municipal au personnel, mais nous, nous aimerions aussi que ce soit dans le sens contraire, nous présenter le personnel communal, parce que des fois nous les voyons dans la rue et nous ne savons pas si c'est une société, nous ne savons pas si ils font partis du personnel.

Et c'est vrai que c'est quand même bien de le savoir.

- Monsieur Le Maire : Concernant cette présentation, vous allez recevoir un courrier c'est annulé le 5 et reporté le 6.

Pas d'autre question concernant ces décisions.

- Monsieur Hervé JANISZEWSKI : concernant le voyage seniors, si à la fin du voyage il pouvait y avoir un bilan de fait.

- Madame Valérie DELVALLEZ : oui, d'accord. Juste pour information, le voyage est victime de son succès, donc nous avons énormément de personnes qui souhaitent y entrer, enfin y venir.

En fait, il y aura forcément un choix qui sera fait au regard des inscriptions et comme ce voyage est fait dans le cadre d'une philosophie particulière au niveau de l'ANCV pour des personnes qui ont moins de revenus, seront prioritaires les personnes qui seront non imposables.

5) DÉCLASSEMENT DU DOMAINE PUBLIC DES PARCELLES AB 548 ET AB 549 :

Monsieur Le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération en date du 09 avril 2014 relative à la vente des parcelles rue Duclermortier à Lotinord dans la perspective de la réalisation de 8 terrains à bâtir.

Il s'agit en l'espèce de déclasser du domaine public le parking à l'angle de la rue Duclermortier et de la rue Jean Jaurès afin de pouvoir l'aliéner.

Pour cela, il est nécessaire que ces parcelles ne soient plus affectées au stationnement public, donc de fait, les déclasser du Domaine Public Communal et ainsi pouvoir l'intégrer dans le périmètre de la vente.

- Monsieur Le Maire : ce sont les parcelles qui se trouvent dans le virage des rues Jean Jaurès et Duclermortier, c'est le parking.

Ce parking fait partie du domaine public et bien sûr le domaine public n'est pas aliénable.

Pour que l'on puisse vendre ces parcelles à LOTINORD, il faut les retirer du domaine public pour les mettre dans le domaine privé de la commune.

Concernant cette modification quels sont ceux qui sont pour ?

- Monsieur Daniel WAWRZY尼亚K : je peux poser une question ?

- Monsieur Le Maire : oui Daniel.

- Monsieur Daniel WAWRZY尼亚K : le terrain est vendu déjà à LOTINORD ?

- Monsieur Le Maire : le terrain ?

- Monsieur Daniel WAWRZY尼亚K : le terrain qui est derrière

- Monsieur Le Maire : la vente est en train de se faire.

- Monsieur Daniel WAWRZY尼亚K : est en train de se faire. Donc, il n'y a rien de formalisée ?

- Monsieur Le Maire : non, je n'ai pas encore signé avec le notaire.

- Monsieur Daniel WAWRZY尼亚K : c'est pour savoir, car nous sommes censés autoriser le déclassement, je voulais savoir, parce que je suis quand même surpris qu'hier en réunion publique, vous avez dit Monsieur Le Maire qu'il n'y avait pas beaucoup de place de parking dans la ville de Noyelles, dans certaines rues, etc, et là, nous allons supprimer un parking.

- Monsieur Le Maire : comme je l'ai dit, le parking qui va être supprimé, va être créé à l'intérieur du stade GALLET.

C'est-à-dire que la barrière qui se trouve à l'entrée va être décalée à peu près jusqu'à hauteur des bacs à sable et à ce niveau-là, nous remettrons du gravier pour permettre de refaire un parking provisoire en attendant d'avoir des projets pour l'enceinte du stade Gallet.

Et donc, systématiquement le nombre de places sera augmenté par rapport à ce que l'on a actuellement.

- Monsieur Daniel WAWRZYNIAK : mais ce n'est pas LOTINORD qui va le financer cela, c'est nous ?

- Monsieur Le Maire : oui, cela c'est nous.

- Monsieur Daniel WAWRZYNIAK : donc il faut rajouter cela aux 105 000,00 € ?

- Monsieur Le Maire : oui, mais ça ne va pas nous coûter énormément, ce sera du gravier à mettre, une porte a décalé.

Concernant ce déclassement :

Quels sont ceux qui sont pour ?

Quels sont ceux qui s'abstiennent ?

Quels sont ceux qui sont contre ?

	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
L'essentiel c'est Noyelles	22		
Agir, ensemble		4	
Avenir et progrès		3	
TOTAL	22	7	

Adopté à la majorité.

6) DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT DE LA COMMUNE AU SEIN D'EURALENS :

Monsieur Le Maire fait savoir au Conseil Municipal qu'il a reçu un courrier de l'Association EURALENS à laquelle la commune est adhérente.

Au vu des élections, il y a lieu de procéder à une nouvelle désignation d'un représentant communal au sein de l'assemblée générale.

Monsieur Le Maire propose au Conseil Municipal de le désigner comme représentant de la commune.

D'ores et déjà, Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal que la prochaine Assemblée Générale d'EURALENS se déroulera le vendredi 27 juin 2014 après-midi et que son ordre du jour prévoira notamment le renouvellement de ses instances.

*- **Monsieur Le Maire** : je vous propose de me désigner comme représentant de la commune à cette instance.*

Quels sont ceux qui sont pour ?

Quels sont ceux qui s'abstiennent ?

Quels sont ceux qui sont contre ?

	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
L'essentiel c'est Noyelles	22		
Agir, ensemble		4	
Avenir et progrès		3	
TOTAL	22	7	

Adopté à la majorité.

7) PROPOSITION DES MEMBRES À LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPÔTS DIRECTS :

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal que l'article 1650 du Code Général des impôts prévoit l'institution d'une commission communale des impôts directs, et ceci, dans chaque commune.

Cette commission est composée de :

- Monsieur Le Maire ou l'adjoint délégué,
- huit commissaires (pour les communes de plus de 2 000 habitants).

La durée du mandat des membres de la commission est identique à celle du mandat du Conseil Municipal.

Les huit commissaires titulaires ainsi que les huit commissaires suppléants sont désignés par le Directeur des Services Fiscaux sur une liste de contribuables, en nombre double dressée par le Conseil Municipal.

Monsieur Le Maire propose au Conseil Municipal de :

- désigner un adjoint délégué pour siéger à la Commission Communale des Impôts Directs.

Il propose Monsieur Jean-Michel SKOTARCZAK.

- désigner 16 commissaires titulaires et 16 commissaires suppléants, dont 2 commissaires titulaires et 2 commissaires suppléants doivent être domiciliés hors de la commune.

Monsieur Le Maire propose :

- * Monsieur JANCZAK Michel,
- * Monsieur ANDRIES Albert,
- * Monsieur SKOTARCZAK Jean-Michel,
- * Madame SENECHAL Danièle,
- * Monsieur BOYAVAL André ,
- * Monsieur CAMUS Marcel,
- * Madame VALANDUYT Nelly,
- * Madame GAUTIER Chantal,
- * Monsieur BERNARD Robert,
- * Monsieur LEBAS Jean-Marc,
- * Madame RAFLIK Monique,
- * Madame DELVALLEZ Roselyne,
- * Monsieur MIETTE Freddy,
- * Madame BANACH Sabine,
- * Madame DELOMELLE Véronique,
- * Madame CASTEL Myriam,
- * Madame SZYMANSKI Nicole,
- * Monsieur LECIEUX Henri,
- * Monsieur HEURTIER Pierre,
- * Monsieur LECLERC André,
- * Monsieur BERNARD Maurice,
- * Monsieur DELVALLEZ Bénoni,
- * Monsieur CARON Thierry,
- * Madame ANTONIO Anne,
- * Madame BULTEZ-FRANCOIS Élisabeth,
- * Monsieur GUYOT Maurice,
- * Monsieur PEIRE André,
- * Monsieur LECLERC Roger,
- * Monsieur KOPREK Mickaël,
- * Monsieur DUPRE Marc,
- * Monsieur CONDAMINE Romuald,
- * Monsieur RENVERSE Jean-Michel.

- **Monsieur Le Maire** : *comme vous le savez, la CCID travaille sur les bases de la fiscalité locale en collaboration avec le Centre des Impôts.*

Il faut proposer au centre des impôts 32 noms et c'est eux qui font le choix des 16 personnes.

Nous sommes obligés d'envoyer 32 noms et c'est eux qui gèrent.

- **Monsieur Patrick BOULOGNE** : *comme je viens d'arriver, je voulais savoir à quoi sert cette commission et comment sont choisis les membres.*

- **Monsieur Le Maire** ; *les membres, comme je viens de le dire c'est sur proposition.*

Le Maire propose des personnes et ensuite les membres sont choisis par le centre des impôts, donc dans les 32 personnes qu'on leur communique, ils choisissent, je ne sais pas comment ils font pour les choisir, ils choisissent 8 titulaires et 8 suppléants.

Ensuite cette commission se réunit pour travailler sur les bases, là, je vais peut-être passer la parole à Jean-Michel parce que c'est lui qui est souvent à cette commission de CCID et c'est lui qui maîtrise beaucoup mieux le sujet que moi.

- Monsieur Jean-Michel SKOTARCZAK : et bien c'est simple, c'est sur la base des dépôts des permis de construire.

- Monsieur Patrick BOULOGNE : j'espère que dans la commission, il y a des gens qui sont habilités et qui connaissent bien le boulot parce que si c'est choisi au pif, comme cela.

- Monsieur Jean-Michel SKOTARCZAK : nous avons suivi une formation.

- Madame Annie DELANNOY : comment as-tu établi ta première liste ? Parce que les commissaires choisissent dans la liste, mais toi, comment tu as choisi les personnes ?

- Monsieur Le Maire : j'ai déjà repris les personnes qui faisaient déjà partie de la précédente commission.

Est-ce qu'ils vont être retenus ou pas ?

- Madame Annie DELANNOY : non, ce n'est pas cela, eux je sais.

- Monsieur Le Maire : et puis après, déjà trouver les 32 personnes ce n'est déjà pas facile, et après c'est en fonction des connaissances que je peux avoir avec les gens, savoir s'ils sont capables de pouvoir participer à cette commission.

- Monsieur Daniel WAWRZYNIAK : donc, je ne suis pas capable, car tu ne me l'as pas demandé.

- Monsieur Le Maire : non, tu n'es pas capable (rires).

Plus sérieusement, ce n'est pas facile de trouver 32 noms.

- Madame Annie DELANNOY : oui, c'est pour cela que je te demandais comment tu avais établis ta liste après les commissaires choisissent dans ta liste.

- Monsieur Le Maire : après eux, je ne sais pas.

- Madame Annie DELANNOY : oui, mais toi.

- Monsieur Le Maire : après c'est en fonction des affinités, tout en sachant que nous sommes obligés de prendre des entreprises, des personnes extérieures à la commune, comme Monsieur CONDAMINE ou Monsieur RENVERSE ne font pas partis de la commune, mais ils contribuent à son développement.

- Madame Maryvonne POULAIN : et donc, il y a une formation ?

- Monsieur Le Maire : oui.

- Madame Maryvonne POULAIN : elle a déjà eu lieu parmi les 32 ?

- Monsieur Jean-Michel SKOTARCZAK : il y a eu une formation il y a 5 ans.

- Madame Maryvonne POULAIN : oui, mais les nouveaux qui viennent d'arriver ?

- Monsieur Jean-Michel SKOTARCZAK : je ne sais pas si Monsieur Le Maire souhaite que nous refaisons une formation.

- Monsieur Le Maire : avec les nouveaux membres de la CCID, si.

- Madame Maryvonne POULAIN : oui, parce que c'est bien de dire qu'ils sont capables, mais bon avec une formation c'est sûr que ce sera mieux.

- Monsieur Le Maire : oui, parce que c'est quand même assez complexe. Parce que, comment vous dire, il y a des habitations qui servent de référence.

Nous avons certaines habitations, ils prennent des habitations dans la commune en fonction de leur typologie, ce sont des habitations de référence.

Et quand il y a des modifications au niveau des permis de construire, des modifications au niveau de l'habitation, s'il y a des agrandissements, il y a des maisons qui vont peut-être changer de typologie donc il faut les rapprocher avec les habitations qui sont de référence et en les rapprochant et bien par moment nous sommes obligés de changer les bases, c'est-à-dire que nous sommes désolés, mais les gens devront payer plus d'imposition à ce niveau-là.

Donc, ça, c'est un travail important, c'est un travail de titan.

Avec Maisons et Cités, quand ils font des modifications, systématiquement nous recevons une liste .

À partir du moment où une personne remplit l'imprimé H1, c'est-à-dire que lorsqu'il y a un agencement ou une modification, ça tombe dans les tablettes du service des impôts.

Ils viennent nous voir avec ce listing et après le rôle de la commission est de regarder quelles modifications ont eu lieu si ça a été agrandi, est-ce que ça correspond toujours au logement type qui était initial où s'il y a lieu de la modifier.

Elle sert à cela cette commission.

Mais oui, il y a une formation avant, ça c'est clair, il y a pleins de sigles et il faut les comprendre.

- Madame Maryvonne POULAIN : vous voyez que c'est bien d'avoir des nouveaux conseillers qui s' intéressent.

Quels sont ceux qui sont pour ?

Quels sont ceux qui s'abstiennent ?

Quels sont ceux qui sont contre ?

	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
L'essentiel c'est Noyelles	22		
Agir, ensemble			4
Avenir et progrès		3	
TOTAL	22	3	4

Adopté à la majorité.

8) DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT AU SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS (SMT) :

Le Syndicat Mixte des Transports en Commun Artois Gohelle est la collectivité locale qui est en charge du réseau de transports en commun, du transport scolaire, du Plan de déplacements urbains (PDU) et plus globalement de la politique de déplacements sur les 115 communes des agglomérations de Lens-Liévin, Hénin-Carvin, Béthune-Bruay et Noeux.

Le rôle du SMT est d'organiser le transport urbain, de concevoir et de mettre en œuvre une politique cohérente en matière de transport à l'échelle de son territoire de compétence.

Plus précisément, le SMT est amené à exercer sur son périmètre les compétences suivantes :

- étude, aménagement, organisation, gestion et amélioration des transports collectifs,
- transports scolaires,
- plan de déplacements urbains (PDU) : mise à l'étude, réalisation et mise en œuvre
- autres études de transport : mise en place d'outils d'aide aux décisions publiques et privées ayant un impact sur les pratiques de mobilité (compte déplacement, service d'information multimodale, enquêtes, observatoire,)
- mobilier urbain : le SMT est compétent pour l'ensemble du mobilier urbain susceptible d'équiper le réseau,
- acquisitions foncières et constitution de réserves foncières nécessaires à l'accomplissement des compétences reprises ci-avant,
- le SMT peut réaliser les travaux d'aménagement et de voirie qui sans concerner exclusivement les transports collectifs, ont néanmoins pour objet d'améliorer leurs conditions de circulation et la vitesse commerciale de leurs véhicules.

Le SMT assure la maîtrise d'ouvrage des travaux relevant de ses compétences.

Monsieur Le Maire propose au Conseil Municipal de le désigner comme représentant de la commune.

- Monsieur Le Maire : je vous propose de me désigner comme représentant de la commune.

Je pense que là, le Syndicat Mixte va avoir un rôle important surtout avec le Bus à Haut Niveau de Service.

Quels sont ceux qui sont pour ?

Quels sont ceux qui s'abstiennent ?

Quels sont ceux qui sont contre ?

	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
L'essentiel c'est Noyelles	22		
Agir, ensemble		4	
Avenir et progrès		3	
TOTAL	22	7	

Adopté à la majorité.

9) TERRITOIRES SOIXANTE-DEUX – (ANCIENNEMENT ADEVIA) – PROJET DE DÉLIBÉRATION POUR LES ACTIONNAIRES PUBLICS FAISANT PARTIE DE L'ASSEMBLÉE SPÉCIALE :

Monsieur Le Maire informe l'assemblée délibérante que, conformément aux pouvoirs qu'il avait reçus de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 09 juillet 2013, le Conseil d'Administration de la SEM TERRITOIRES SOIXANTE-DEUX a constaté la réalisation de l'augmentation de capital à hauteur de 19 434 220 € par la souscription de 971 711 actions nouvelles d'une valeur nominale respective de 20 €

Il indique que cette augmentation a ainsi porté le capital social de la SEM TERRITOIRES SOIXANTE-DEUX de 5 786 100 € à 25 220 320 € composé désormais de 1 261 016 actions d'une valeur nominale respective de 20 €

Il précise également qu'au cours de la séance du Conseil d'Administration du 11 octobre 2013 a été « acté le principe de la nouvelle composition du Conseil d'Administration, à sa voir 16 sièges au lieu de 18 sur laquelle la prochaine assemblée générale extraordinaire serait amenée à statuer ».

Il précise, par ailleurs, qu'au cours de la séance du Conseil d'Administration du 14 mars 2014 a été « acté le principe de retenir en qualité de censeurs 1/3 du nombre de sièges d'administrateurs, ce qui ramènerait le nombre de censeurs à 5, en partant du principe que si les collectivités disposent déjà d'un ou plusieurs poste(s) d'administrateur(s), elles ne pourront plus se voir attribuer de postes de censeurs en supplément de leur(s) poste(s) d'administrateur(s).

Il rappelle que l'article L.1524-1 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose « qu'à peine de nullité, l'accord du représentant d'une collectivité territoriale, d'un groupement ou d'un établissement public de santé, d'un établissement public social ou médico-social ou d'un groupement de coopération sanitaire sur la modification portant sur l'objet social, la composition du capital ou les structures des organes dirigeants d'une société d'économie mixte locale ne peut intervenir sans une délibération préalable de son assemblée délibérante approuvant la modification. Le projet de modification est annexé à la délibération transmise au représentant de l'État et soumise au contrôle de légalité..... ».

Il est rappelé que pour être représenté directement au Conseil d'Administration, un actionnaire public doit disposer d'au moins 1/16ème du capital soit 1 576 270 € (soit 6,25%). En conséquence, seule la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin (23,06%), la Communauté d'Agglomération d'Hénin-Carvin (17,48%), la Communauté d'Agglomération de l'Artois (10,28%), le Conseil Général du Pas-de-Calais (11,99%), disposent d'une participation dans le capital supérieur ou égal à ce seuil, qui leur permet d'être directement représentées au Conseil d'Administration.

L'ensemble des autres collectivités territoriales :

- Conseil Régional Nord-Pas-de-Calais : 5,10 %,
- Communauté Urbaine d'Arras : 3,97 %,
- Communauté d'Agglomération du Calaisis : 3,17 %,
- Ville de Liévin : 1,05 %,
- Ville de Carvin : 1,95 %,
- Ville d'Hénin-Beaumont : 0,72 %,
- Ville de Bully-les-Mines : 0,24 %,
- Ville de Loos-en-Gohelle : 0,24 %,
- Ville de Bruay-La-Buissière : 0,18 %,
- Ville d'Aix Noullette : 0,12 %,
- Ville d'Eleu Dit Leauwette : 0,12 %,
- Ville d'Oignies : 0,09 %,
- Ville de Libercourt : 0,04 %,
- Ville de Noyelles-sous-Lens : 0,03 %,

doivent être regroupés au sein de l'Assemblée Spéciale représentant 17,02 % du nouveau capital social.

Monsieur Le Président propose en conséquence à l'Assemblée de délibérer sur le projet tel que ci-avant exposé.

Le Conseil Municipal,

Entendu l'exposé de son Président,

Vu le code général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.1524-1 et L.1524-5 :

- **APPROUVE** le projet de modification de la composition du nombre de sièges au Conseil d'Administration de la SEM Adévia pour le ramener de 18 à 16 sièges, étant rappelé que :

* les collectivités territoriales détiennent toujours plus de la moitié des sièges d'administrateurs,

* la représentation de l'ensemble des collectivités ne doit pas dépasser la proportion du capital leur appartenant par rapport au capital de la société : le nombre de ces représentants pouvant toutefois être arrondi à l'unité supérieure,

* le nombre de sièges d'administrateurs est fixé à 16 dont 12 pour les collectivités territoriales qui se répartissent entre elles les sièges qui leur sont globalement attribués en proportion du capital qu'elles détiennent respectivement et 4 pour les actionnaires privés, selon l'hypothèse retenue en Conseil d'Administration du 11 octobre 2013.

- **DÉSIGNE** Monsieur Jean-Michel SKOTARCZAK, pour assurer la représentation de la ville de Noyelles-sous-Lens, au sein de l'assemblée spéciale et aux assemblées générales (ordinaires ou extraordinaires) de la SEM TERRITOIRES SOIXANTE-DEUX.

Étant rappelé que, selon l'hypothèse retenue par le Conseil d'Administration du 11 octobre 2013, 4 sièges seraient attribués à l'Assemblée Spéciale.

- AUTORISE son représentant à voter les résolutions qui seront soumises à la prochaine Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires appelée à décider de la recomposition du Conseil d'Administration de la SEM TERRITOIRES SOIXANTE-DEUX et des modifications statutaires corrélatives :

- AUTORISE son représentant à accepter toute fonction ainsi que tous mandats spéciaux qui pourraient lui être confiés par le Conseil d'Administration (membre de la CAO par exemple....).

- **Monsieur Le Maire : TERRITOIRES SOIXANTE-DEUX , c'est à dire ex ADEVIA, suite à leur modification, notamment au niveau de leur capital, mais aussi au niveau de leur conseil d'administration qui va passer de 16 à 18 personnes, nous demande de statuer sur cette modification du nombre de sièges, de désigner une personne en tant que représentant à l'assemblée spéciale et d'autoriser son représentant à voter les résolutions qui seront soumises à la prochaine assemblée générale extraordinaire et d'accepter tous les mandats ou mandats spéciaux qui pourraient lui être confiés.**

Je vous propose comme titulaire Monsieur Jean-Michel SKOTARCZAK qui va se faire un plaisir de se rendre à TERRITOIRES SOIXANTE-DEUX.

Quels sont ceux qui sont pour ?

Quels sont ceux qui s'abstiennent ?

Quels sont ceux qui sont contre ?

	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
L'essentiel c'est Noyelles	22		
Agir, ensemble		4	
Avenir et progrès		3	
TOTAL	22	7	

Adopté à la majorité.

- **Monsieur Hervé JANISZEWSKI : nous sommes surtout contre le principe de rester dans la société.**

- **Monsieur Le Maire : tu sais avec nos 0,03 %, je vais te dire notre voix est vraiment.....**

- **Monsieur Hervé JANISZEWSKI : c'est ton avis.**

- **Monsieur Le Maire : ça pourra peut-être nous servir par la suite, on ne sait jamais. Peut-être qu'avec l'écoquartier, nous ne savons pas, de toute façon un aménageur il en faut quand même un sur le territoire, nous n'en avons pas donc je pense quand même que TERRITOIRES SOIXANTE-DEUX a une part importante au niveau de notre région, il ne faut pas l'oublier quand même.**

Nous n'avons pas d'aménageur, ils emploient quand même du personnel, ils font quand même faire vivre des entreprises locales, ce n'est quand même pas négligeable, je pense que notre rôle est de faire partie de cette assemblée spéciale.

10) INDEMNITÉ DU RECEVEUR MUNICIPAL :

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu de prendre une délibération relative à l'indemnité du receveur municipal pour l'année 2014.

Il demande à l'assemblée l'autorisation d'appliquer l'arrêté interministériel en date du 16 décembre 1983 portant indemnité de conseil à Monsieur ANSELME, nouveau Receveur Municipal, au taux optimal et pour toute la durée du mandat municipal.

- Monsieur Le Maire : vous savez certainement que Monsieur LECAILLEZ nous a quitté depuis le 1^{er} mai.

Il a été remplacé par Monsieur ANSELME.

À chaque fois qu'il y a un nouveau receveur, nous sommes obligés de passer une délibération pour son indemnité.

Bien évidemment l'indemnité de Monsieur ANSELME sera calculée au prorata de ses prises de fonction depuis le 1^{er} mai.

De toute façon, nous n'avons pas le choix, nous sommes obligés de le rémunérer.

Quels sont ceux qui sont pour ?

- Madame Annie DELANNOY: qu'est-ce que ça veut dire « taux optimal » ?

- Monsieur Le Maire : je pense qu'il doit y avoir un taux minimum et un taux maximum et nous, nous le mettons au taux maximum.

Je ne sais pas combien s'élève son indemnité sur l'année.

- Monsieur Stéphane MAKOWIECKI : je ne voudrais pas dire de bêtises, mais je pense qu'elle s'élève à 2 000 €.

Je vérifierais et vous apporterez la réponse.

Quels sont ceux qui sont pour ?

	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
L'essentiel c'est Noyelles	22		
Agir, ensemble	4		
Avenir et progrès	3		
TOTAL	29		

Adopté à l'unanimité.

11) DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DU CONSEIL GÉNÉRAL – APPELS A PROJETS DES ACTIONS DE SANTÉ :

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal que le Centre Social KALEIDO souhaite mettre en place dans le cadre de l'appel à projets des Actions de Santé, deux actions détaillées ci-dessous :

* Mon capital santé au quotidien » :

Il s'agit d'un projet regroupant plusieurs ateliers (balade des seniors, atelier mémoire, sophrologie...) destinés aux seniors de 60 ans et plus afin de permettre le maintien de leurs aptitudes physiques et cognitives afin de repousser l'arrivée de la dépendance.

Pour cela, le Centre Social souhaite déposer un dossier de demande de subvention auprès du dispositif APAS (Appel à Projets des Actions de Santé) du Conseil Général du Pas-de-Calais.

Coût total maximum : 24 711,50 €

Montant de la subvention à hauteur maximale sollicitée : 9 000,00 €

* « Cuisiner sans se ruiner » :

Ce projet, à destination des familles, prône une alimentation variée et équilibrée à petit budget, et ce en promouvant également la pratique d'une activité physique.

L'activité physique se décline sous plusieurs formes : balade, ateliers sportifs (aquafitness, gym, etc....) et randonnée familiale.

L'axe alimentation est basé sur les ateliers cuisine qui ont pour but de réaliser des recettes équilibrées afin de les partager en famille.

Pour cela, le Centre Social souhaite déposer un dossier de demande de subvention auprès du dispositif APAS (Appel à Projets des Actions de Santé) du Conseil Général du Pas-de-Calais.

Coût total maximum : 32 598,00 €

Montant de la subvention à hauteur maximale sollicitée : 11 750,00 €

Monsieur Le Maire sollicite l'autorisation du Conseil Municipal de déposer ces deux dossiers de demande de subvention auprès du Conseil Général du Pas-de-Calais.

- **Monsieur Le Maire** : *ce sont les subventions auprès du Conseil Général – appels à projets des actions de santé.*

Je vais laisser la parole à Valérie pour vous présenter ces différentes actions.

- **Madame Valérie DELVALLEZ** : *le centre social a, à nouveau mis en place les actions à l'initiative, à chaque fois, des habitants puisque c'est le fonctionnement typique du centre social.*

Pour permettre de mettre en place ces actions, nous avons bien évidemment besoin de subvention.

Le premier s'appelle « Mon capital santé au quotidien » qui s'adresse aux seniors de 60 ans et plus et qui regroupe plusieurs ateliers, des balades, la sophrologie, etc, pour effectivement être dans une démarche de maîtrise des aptitudes physiques, productives et ceci toujours dans la même idée « bien vieillir à Noyelles ».

Le coût total maximum est de 24 711,50 € et le montant de la subvention à hauteur maximale sollicitée est de 9 000,00 €.

« Cuisiner sans se ruiner » c'est quelque chose qui existe déjà.

Un lien entre l'activité physique et l'alimentation pour effectivement être en bonne forme, pour un coût total d'un maximum de 32 598,00 € et une demande de subvention sollicitée à hauteur de 11 750,00 €.

- Monsieur Le Maire : si vous le permettez, je voudrais mettre un point supplémentaire à l'ordre du jour pour l'acquisition d'un véhicule 9 places.

Le Centre Social avait l'intention d'acheter un véhicule 9 places pour leur permettre d'avoir une certaine autonomie.

Maintenant, ils se déplacent de plus en plus souvent pour mener certaines actions à l'extérieur, et nous avons eu un courrier il y a quelques jours de la Fondation de France qui est prête à nous subventionner à hauteur de 20 000,00 € pour acheter ce véhicule 9 places.

Pourquoi passer cette délibération aujourd'hui, tout simplement parce que nous devons donner une réponse avant le 27 mai 2014.

Je pense que c'est une bonne opportunité pour nous parce qu'un 9 places coûte aux alentours de 30 000,00 € et encore moins, un véhicule d'occasion coûte moins cher.

À la limite, ça ne nous coûterait pratiquement rien et ça permettrait au Centre Social d'avoir une certaine autonomie parce qu'à chaque fois, nous sommes obligés de prendre des véhicules de la collectivité, mettre un chauffeur parce que des véhicules 9 places, nous n'en avons qu'un.

Tandis que là, ils seront autonomes comme avec un permis B ça suffit, ils pourront être autonomes à ce niveau-là.

Là, il y a deux votes à faire,

Concernant les demandes de subvention auprès du Conseil Général,

Quels sont ceux qui sont pour ?

- Monsieur Daniel WAWRZYNIAK : petite précision, c'est écrit « cuisiner sans se ruiner », et on parle d'activité physique.

- Madame Valérie DELVALLEZ : à chaque fois, nous essayons d'allier la cuisine avec d'autres activités transversales.

Il y a plein de petits ateliers comme cela qui sont mis en relation.

Ce qui serait peut-être intéressant, effectivement, c'est qu'il y ai une présentation par exemple des activités, si vous le souhaitez où vous savez également que le Social est un lieu ouvert et accueillant, donc il ne faut pas hésiter à s'y rendre pour se renseigner.

- Monsieur Le Maire : pas d'autres questions concernant ces demandes de subvention ?

Concernant ces demandes de subvention,

Quels sont ceux qui sont pour ?

	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
L'essentiel c'est Noyelles	22		
Agir, ensemble	4		
Avenir et progrès	3		
TOTAL	29		

Adopté à l'unanimité.

- Monsieur Le Maire : et concernant la subvention pour la subvention auprès de la Fondation de France pour 20 000,00 €,

Quels sont ceux qui sont pour ?

	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
L'essentiel c'est Noyelles	22		
Agir, ensemble	4		
Avenir et progrès	3		
TOTAL	29		

Adopté à l'unanimité.

12) SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES :

- PROJET HUMANITAIRE - « INDE – EAU POTABLE » :

Monsieur Le Maire fait savoir au Conseil Municipal qu'il a reçu lors d'une de ses permanences Mademoiselle LADEN, administrée de la commune et partenaire d'un projet intitulé « Inde -eau potable ».

Cette dernière sollicite un soutien financier.

Le projet :

Au travers d'un dispositif interactif et pédagogique, Mademoiselle LADEN se propose de faire des interventions dans les écoles afin d'expliquer la réalité du terrain en Inde.

Elle souhaite grâce à notre partenariat mettre en lumière ce problème alarmant de l'eau, besoin primaire, dans une Inde riche en contradiction, où chaos et grandeur se rencontrent.

Monsieur Le Maire propose au Conseil Municipal d'octroyer la somme de 50 € selon les modalités identiques aux subventions accordées pour un voyage scolaire d'élève.

- **APEI DE LENS ET ENVIRONS :**

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a reçu une demande de subvention de l'Association de Parents, de personnes handicapées Mentales et leurs Amis de Lens et Environs afin de pérenniser leurs services.

Monsieur Le Maire propose d'octroyer la somme de 75 €

- Monsieur Le Maire : dernier point à l'ordre du jour, deux subventions exceptionnelles.

Il y a deux subventions exceptionnelles, un pour un projet humanitaire qui s'intitule « Inde – eau potable ».

C'est une demande d'une élève qui fait un voyage scolaire en Inde pour un projet concernant l'eau potable.

C'est une personne qui part pendant une semaine et qui se propose à son retour de venir nous faire une petite action au niveau des écoles et de nous dire exactement ce qu'elle a fait en Inde au niveau de l'eau potable.

Je vous demande de lui accorder la subvention que l'on accorde habituellement aux enfants qui font des voyages à l'étranger où des voyages pour une durée minimum de 5 jours, à savoir 50 €.

Et la deuxième subvention concerne l'APEI de Lens qui nous demandent de leur octroyer une subvention et donc la subvention qu'on leur octroie habituellement s'élève à 75 €.

Concernant ces deux subventions,

Quels sont ceux qui sont pour ?

- Monsieur Hervé JANISZEWSKI : sur la première, d'accord pour octroyer la somme de 50 €, mais pour la deuxième, nous on proposerait une somme un peu plus importante pour la commune.

Si nous pouvions faire un débat.

- Monsieur Le Maire : je n'y vois pas d'inconvénients, tu proposes combien ?

- Monsieur Hervé JANISZEWSKI : le double.

- Monsieur Le Maire : 150 € ?

Quels sont ceux qui sont pour passer la subvention de l'APEI à 150 € ?

	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
L'essentiel c'est Noyelles	22		
Agir, ensemble	4		
Avenir et progrès	3		
TOTAL	29		

Adopté à l'unanimité.

Quels sont ceux qui sont pour, pour le projet humanitaire, 50 € ?

- Madame Maryvonne POULAIN : dans l'explication, nous ne comprenions pas comme cela.

Nous avons l'impression que vous donniez 50 € pour elle, faire, les interventions, c'est parce qu'à la fin, on se disait, mais quelle comparaison vous faites entre la somme de 50 € pour des interventions et des voyages.

Si dès le départ, vous nous informiez qu'elle faisait un voyage et après les interventions.

- Monsieur Le Maire : oui, elle fait un voyage et après les interventions.

- Madame Maryvonne POULAIN : parce que là, il n'est pas inscrit qu'elle faisait un voyage, nous pensions que c'était 50 € pour des interventions donc nous allions vous demander pour combien d'interventions, mais en vérité, elle fait d'abord le voyage.

Mais une semaine pour aller en Inde ?

- Monsieur Le Maire : non, ce doit être 15 jours.

- Madame Maryvonne POULAIN : ah oui parce que ça fait court une semaine.

Et ces interventions, elle n'aura rien ?

- Monsieur Le Maire : à notre niveau ?

- Madame Maryvonne POULAIN : d'ordinaire, nous donnons 50 € pour les voyages, mais ils ne font pas d'intervention, tandis qu'elle, en retour, elle va faire des interventions ?

Elle le fait généreusement ?

- Monsieur Le Maire : elle veut faire profiter son expérience aux jeunes.

- Madame Maryvonne POULAIN : ça, c'est bien.

- Monsieur Le Maire : concernant ces subventions

Quels sont ceux qui sont pour ?

	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
L'essentiel c'est Noyelles	22		
Agir, ensemble	4		
Avenir et progrès	3		
TOTAL	29		

Adopté à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, je lève la séance.

La prochaine réunion de Conseil Municipal aura lieu le 25 juin 2014.